



**MAIRIE DE PEYMEINADE**

**EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 9 mars 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2022 – Budget principal ville**

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 2 mars 2022, s'est réuni le mercredi 9 mars 2022 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE – Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Yann GAMAIN - M. Pierre-François DERACHE - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :** Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Michel BATTESTI - Mme Odile DESPLANQUES.

**POUVOIR DE :** Mme Andrée MARCKERT à Mme Aleth CORCIN - M. Jean-Michel BATTESTI à M. Pierre FAURET - Mme Odile DESPLANQUES à M. Gilles CHIAPELLI.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Pierre-François DERACHE



**DOMAINE / THÈME : FINANCES**

**RAPPORTEUR : Pierre FAURET**

### SYNTHÈSE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires 2022.

Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et se base sur le rapport relatif aux orientations budgétaires 2022 de la collectivité, aux engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'à la structure et à la gestion de la dette présenté ci-après.

**Vu** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

**Vu** l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le règlement intérieur du Conseil Municipal qui précise, dans son article 4, que la convocation à la séance au cours de laquelle il sera procédé au débat d'orientation budgétaire est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement,

**Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :**

**Considérant** que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra au plus tard le 15 avril 2022,

**Considérant** que le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle relative au budget, ce débat ne peut donc intervenir ni le même jour, ni à la même séance que celle dédiée au vote du budget,

**Considérant** que le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais, qu'il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel,

**Considérant** que le projet de rapport d'orientations budgétaires a été présenté en commission des finances du 28 février 2022 et joint aux convocations du conseil,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal, sur la base du rapport de présentation portant sur les orientations budgétaires 2022 qui vient d'être débattu et annexé à la présente délibération, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 9 mars 2022

Le Maire,  
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE





VEGETALISATION

SOLIDARITÉ  
ÉQUILIBRE  
VILLE  
DÉMOCRATIE LOCALE  
SÉNIORS  
ESPACES VERTS  
FINANCES CITOYEN  
SECURITE NUMERIQUE URBANISME VERDURE  
ENVIRONNEMENT  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ÉCONOMIE DYNAMISME BIO COMMUNICATION DÉPENSES

SERVICES PEYMEINADE GESTION ENFANCE

ÉCOLOGIE

INFORMATION ACTION SOCIALE É  
ACTION PUBLIQUE TRANSPARENCE V É N E M E N T S

SQUARE CAUVIN  
COMMERCES  
BUDGET TRI SÉLECTIF MODERNISATION

CULTURE EFFICIENCE PLU  
JEUNESSE PARC INVESTISSEMENT  
ÉQUIPE CANTINE  
COMPLEXE SPORTIF  
PROJET ASSOCIATIONS  
RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2022

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>I – LE BILAN FINANCIER 2021 DE LA COMMUNE</b> .....	<b>4</b>
<b>II – LES ELEMENTS DE CADRAGE ET LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2022</b> .....	<b>11</b>
<b>1. EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE</b> .....	<b>11</b>
1.1 – La poursuite des baisses des dotations de l'Etat .....	11
1.2 – Des taux d'impôt inchangés et une faible évolution de la dynamique fiscale .....	12
1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits .....	12
1.4 – Les charges de personnel .....	13
1.5 – Les principaux faits marquants des charges de fonctionnement (hors personnel) .....	15
1-6 – L'épargne brute et nette.....	16
<b>2. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE</b> .....	<b>17</b>
2.1 – Etat des lieux .....	17
2.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2022 .....	18
<b>3. L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2022</b> .....	<b>20</b>
3.1 – Les dépenses d'investissement 2022 et les engagements pluriannuels envisagés .....	20
3.2 – Le financement des investissements .....	22
<b>III. LES GRANDES ORIENTATIONS MUNICIPALES</b> .....	<b>23</b>
<b>1. AMENAGEMENT URBAIN ET POLITIQUE DU LOGEMENT</b> .....	<b>23</b>
<b>2. AMELIORATION DU CADRE DE VIE</b> .....	<b>27</b>
<b>3. DEVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	<b>28</b>
<b>4. DEPLACEMENTS URBAINS</b> .....	<b>29</b>
<b>5. SECURITE ET QUALITE DE VIE</b> .....	<b>30</b>
5.1 – Actions concrètes programmées en 2022 .....	30
<b>6. CITOYENNETE ET AFFAIRES GENERALES</b> .....	<b>31</b>
6.1 – La démocratie locale.....	31
6.2 – La modernisation et l'adaptation des services publics.....	31
<b>7. VIE CULTURELLE</b> .....	<b>32</b>
7.1 – Activités Culturelles.....	32
7.2 – Pôle culturel.....	34
<b>8. VIE DES ASSOCIATIONS</b> .....	<b>34</b>
<b>9. ECONOMIE ET PROXIMITE</b> .....	<b>35</b>
<b>10. JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE</b> .....	<b>35</b>
10.1 –Réforme dans le service Education.....	35
10.2 – Face à la crise sanitaire .....	36
10.3 – Les écoles et périscolaire.....	36
10.4 – Les avancées du Projet Alimentation Durable Communal .....	37
<b>11. SOLIDARITE</b> .....	<b>37</b>

<b>12. COMMUNIQUER ET INFORMER</b> .....	<b>39</b>
12.1 – Renforcer la démocratie locale .....	39
12.2 – Augmenter la visibilité .....	39
12.3 – Simplifier l'accès à l'information .....	40
<b>13. DEVELOPPEMENT NUMERIQUE</b> .....	<b>41</b>
<b>14. INTERCOMMUNALITE</b> .....	<b>41</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>42</b>

Accusé de réception en préfecture  
006-1053-20220390-12022-1  
Date de télétransmission : 15/05/2022  
Date de réception en préfecture : 15/05/2022

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales constitue un acte politique fort et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Outre ce rappel législatif, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a toujours vocation à présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir.

La présentation du ROB est aussi l'occasion pour l'équipe municipale d'évoquer ses projets ainsi que les moyens de les financer.

### **Les orientations de la Loi de Finances 2022 :**

Le cru 2022 de la loi de finances pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles significatifs que d'impacts sur leurs finances.

C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura en avril 2022.

Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Cette loi de finances comporte essentiellement des mesures pour les intercommunalités, notamment sur la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (prélèvement sur fiscalité des collectivités ayant augmenté leur taux entre 2017 et 2019 ; prise en compte des rôles supplémentaires, fraction de TVA 2022 etc.).

Elle comprend également des modifications importantes des indicateurs financiers et fiscaux utilisés dans le cadre du FPIC afin d'adapter ces critères aux réformes fiscales actuelles (suppression de la THRP et d'une partie des impôts économiques des établissements industriels). Cela aura un impact sur le FPIC, mais également sur la dotation d'intercommunalité.

Le texte comprend aussi des mesures concernant les relations entre les communes et leur intercommunalité (par exemple le partage de la taxe d'aménagement des communes membres ou des précisions sur la révision unilatérale des attributions de compensation des EPCI à FPU).

Enfin, la loi de finances pour 2022 contient des mesures spécifiques aux communes nouvelles, notamment une amélioration de la dotation d'amorçage et la possibilité de percevoir de la DSR au-delà de 10 000 habitants à compter de 2023.

On est donc loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État...), et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement avec le dispositif de contractualisation (les contrats de Cahors ont été mis en suspens depuis 2020). Cependant certains de ces articles pour 2022 devraient avoir une suite dans les années à venir, notamment en ce qui concerne la logique de ressources des collectivités, de l'investissement de relance et surtout de transition.

# I – LE BILAN FINANCIER 2021 DE LA COMMUNE

006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE

Date de télétransmission : 15/03/2022

Date de réception préfecture : 15/08/2022

La comparaison du bilan 2021 aux Comptes Administratifs des années précédentes donne des renseignements pertinents.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'évolution est la suivante :

RECETTES de fonctionnement	CA 2018 avec rattachements	CA 2019 avec rattachements	CA 2020 avec rattachements	CA 2021 avec rattachements	EVOLUTION 2021/2020
013 atténuation de charges	29 442,20 €	75 159,61 €	44 010,18 €	30 988,79 €	-29,59%
70 produits des services	788 768,94 €	828 667,85 €	765 489,53 €	868 606,28 €	13,47%
73 impôts et taxes	5 848 426,98 €	6 178 088,81 €	6 117 814,85 €	6 494 182,24 €	6,15%
74 dotations, subventions et participations	749 944,75 €	762 027,42 €	780 737,59 €	704 736,04 €	-9,73%
75 autres produits de gestion courante	98 933,93 €	79 206,86 €	79 376,77 €	72 664,54 €	-8,46%
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>7 515 516,80 €</b>	<b>7 923 150,55 €</b>	<b>7 787 428,92 €</b>	<b>8 171 177,89 €</b>	<b>4,93%</b>
76 produits financiers					
77 produits exceptionnels	875 774,08 €	377 644,69 €	58 929,50 €	13 498,26 €	-77,09%
78 reprise sur amortissements et provisions			21 998,22 €	5 000,00 €	-77,27%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 391 290,88 €</b>	<b>8 300 795,24 €</b>	<b>7 868 356,64 €</b>	<b>8 189 676,15 €</b>	<b>4,08%</b>
042 opérations d'ordre entre sections	79 809,24 €	64 642,14 €	84 889,12 €	99 323,12 €	17,00%
043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>79 809,24 €</b>	<b>64 642,14 €</b>	<b>84 889,12 €</b>	<b>99 323,12 €</b>	<b>17,00%</b>
Résultat de fonctionnement reporté					
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 471 100,12 €</b>	<b>8 365 437,38 €</b>	<b>7 953 245,76 €</b>	<b>8 288 999,27 €</b>	<b>4,22%</b>

En 2020, la COVID19 et les différentes mesures de confinement, de couvre-feu, de fermetures des écoles, des cantines, des centres aérés, des salles de spectacles ou de restriction de jauge avaient provoqué une baisse importante des produits des services, des droits de mutations et des recettes de gestion courante.

L'année 2021 marque un retour à une activité normale avec une nette augmentation des produits des services (+103k € ou +13.47%), et un niveau record pour les droits de mutation à 952k€ (+261k€ ou +37.88%) liés aux transactions immobilières réalisées sur la commune après COVID.

Les atténuations de charges (remboursement de maladies du personnel), les dotations de l'Etat et les autres produits de gestion courantes (loyers encaissés par la commune) continuent de baisser, respectivement de 29.59%, de 9.73% et de 8.46%.

Les produits exceptionnels, provenant essentiellement de remboursements d'assurance et de régularisations comptables, sont passés de 59k€ à 13.5k€ soit une baisse de 77%.

Des reprises de provisions d'années précédentes ont été constatées pour 5 k€ suite à la résolution de contentieux.

Le total des recettes de fonctionnement atteint ainsi les 8,289 millions d'euros soit une augmentation de 4,22% par rapport à 2020.

**Concernant les dépenses de fonctionnement, l'évolution est la suivante :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

DEPENSES de fonctionnement	CA 2018 avec rattachements	CA 2019 avec rattachements	CA 2020 avec rattachements	CA 2021 avec rattachements	EVOLUTION 2021/2020
011 charges à caractère général	1 543 778,30 €	1 554 897,01 €	1 499 311,99 €	1 706 612,21 €	13,83%
012 charges de personnel	3 702 815,68 €	4 043 818,57 €	4 073 323,38 €	4 377 221,61 €	7,46%
014 atténuation de produits	51 069,00 €	88 745,45 €	224 135,60 €	245 164,76 €	9,38%
65 autres charges de gestion courante	487 539,35 €	473 181,00 €	530 864,58 €	563 298,46 €	6,11%
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>5 785 202,33 €</b>	<b>6 160 642,03 €</b>	<b>6 327 635,55 €</b>	<b>6 892 297,04 €</b>	<b>8,92%</b>
66 charges financières	144 115,43 €	129 773,86 €	115 352,40 €	92 528,95 €	-19,79%
67 charges exceptionnelles	3 673,68 €	755,96 €	43 744,95 €	21 914,91 €	-49,90%
68 Provisions pour risques et charges			47 500,00 €	9 500,00 €	-80,00%
022 dépenses imprévues					
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 932 991,44 €</b>	<b>6 291 171,85 €</b>	<b>6 534 232,90 €</b>	<b>7 016 240,90 €</b>	<b>7,38%</b>
023 virement à la section d'investissement					
042 opérations d'ordre entre sections	1 055 672,41 €	522 312,49 €	251 738,31 €	252 074,78 €	0,13%
043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 055 672,41 €</b>	<b>522 312,49 €</b>	<b>251 738,31 €</b>	<b>252 074,78 €</b>	<b>0,13%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 988 663,85 €</b>	<b>6 813 484,34 €</b>	<b>6 785 971,21 €</b>	<b>7 268 315,68 €</b>	<b>7,11%</b>

Les charges à caractère général (chapitre 011) dépassent les 1,700 M°€.

Elles ont augmenté de 207 k€, soit +13.83%, du fait d'une reprise d'activité importante entraînant une forte hausse de dépenses, notamment pour les Services Techniques, Education, Culture et Communication.

Les principales augmentations proviennent des postes suivants :

- Electricité +19.5k€
- Carburants + 15k€
- Alimentation pour les cantines + 51.5k€
- Entretien et réparation des voiries + 21k€
- Maintenance +17k€
- Versement à des organismes de formation +14k€
- Frais d'actes et contentieux +10k€
- Annonces et insertions + 11k€
- Catalogues et imprimés +10k€
- Publications + 7k€
- Autres services extérieurs +54.5k€

Quelques économies sont également à noter sur les charges à caractère général suivantes :

- Eau – 6.5k€
- Gaz -4k€
- Prestations de services -11k€
- Entretien et réparations dans des bâtiments publics – 25k€

En parallèle les charges de personnel (chapitre 012) ont également augmenté de 300k€ (+7.46%) du fait de nouvelles embauches du régime indemnitaire (+40k€) et de nouvelles embauches permettant de renforcer plusieurs services

Accusé de réception en préfecture  
 Date de télétransmission : 15/03/2022  
 Date de dépôt en préfecture : 15/03/2022

- 3 agents pour les cantines et l'entretien des écoles,
- 1 chargée de Mission Développement Durable,
- 2 agents pour la propreté urbaine et l'entretien du complexe sportif,
- 1 agent pour la Police Municipale,
- 1 agent pour le service Communication,
- Divers remplacements ponctuels,

Les atténuations de produits (chapitre 014), constituées des prélèvements SRU et du Fonds de Péréquation Inter Communal, ont également augmenté de +9,38% pour dépasser les 245 k€ de reversements à l'Etat, sans contrepartie pour la commune.

Enfin, les autres charges de gestion courantes (chapitre 65), constituées essentiellement de subventions aux associations, de participations à la Caisse des écoles et au CCAS, ont augmenté de 6.11% du fait de besoins plus importants.

L'ensemble des dépenses de gestion courante ont donc augmenté globalement de 8,92% ou 570k€ sur l'exercice 2021.

Ces importantes augmentations ont été compensées en partie par la baisse des charges financières liées aux intérêts d'emprunt (-23k€ soit -19,79%), la baisse des charges exceptionnelles (-22k€ soit -49,9%) et des dotations aux provisions (-38k€ soit -80%) alors que les opérations d'ordre liées aux amortissements comptables restent quasiment stables.

**Le total des dépenses de fonctionnement s'élève alors à 7,268 millions d'euros, en augmentation de 7,11% par rapport à 2020.**

Il ressort de la différence entre les recettes et les dépenses, un **résultat de fonctionnement de 1,020 M€, en baisse de 12,56%** du fait d'une croissance moins importante des recettes que des dépenses.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION 2021/2020
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	<b>1 482 436,27 €</b>	<b>1 551 953,04 €</b>	<b>1 167 274,55 €</b>	<b>1 020 683,59 €</b>	<b>-12,56%</b>
Excédent de fonctionnement reporté de N-1	807 259,29 €	789 695,56 €	741 648,60 €	608 923,15 €	-17,90%
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>2 289 695,56 €</b>	<b>2 341 648,60 €</b>	<b>1 908 923,15 €</b>	<b>1 629 606,74 €</b>	<b>-14,63%</b>

Ce résultat de l'exercice 2021 ajouté au résultat N-1 reporté en fonctionnement permet de dégager un excédent prévisionnel de fonctionnement 2021 de 1,629 millions d'euros, en baisse de 14,63%.

Malgré cette importante baisse, la commune peut envisager d'affecter 1,200M€ afin de financer l'investissement 2022, en réduisant la part affectée au fonctionnement à 429k€.

**Concernant les recettes d'investissement, l'évolution est la suivante :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

RECETTES d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION 2021/2020
13 Subventions d'investissement	87 156,00 €	151 289,39 €	144 955,65 €	287 927,37 €	98,63%
16 Emprunts et dettes assimilées		6 462,80 €			
21 Immobilisations corporelles				1 878,00 €	
138 autres subventions d'investissement non transférables					
204 réimputation cœur de ville			125 000,00 €		
238 avances versées sur commande			4 561,16 €		
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>87 156,00 €</b>	<b>157 752,19 €</b>	<b>274 516,81 €</b>	<b>289 805,37 €</b>	<b>5,57%</b>
10 Dotations, fonds et réserves	469 068,25 €	360 570,68 €	305 001,76 €	476 925,57 €	56,37%
45 recettes sous mandats			122 735,57 €		
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 600 000,00 €	1 300 000,00 €	-18,75%
165 Dépôts et cautionnement reçus			2 000,00 €		
024 Produits de cession des immos					
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 056 224,25 €</b>	<b>2 018 322,87 €</b>	<b>2 304 254,14 €</b>	<b>2 066 730,94 €</b>	<b>-10,31%</b>
021 Virement de la section de fonctionnement					
040 opérations d'ordre entre sections	1 055 672,41 €	522 312,49 €	251 738,31 €	252 074,78 €	0,13%
041 opérations patrimoniales			61 719,10 €		
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 055 672,41 €</b>	<b>522 312,49 €</b>	<b>313 457,41 €</b>	<b>252 074,78 €</b>	<b>-19,58%</b>
<b>Résultat d'investissement reporté</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 111 896,66 €</b>	<b>2 540 635,36 €</b>	<b>2 617 711,55 €</b>	<b>2 318 805,72 €</b>	<b>-11,42%</b>

Les subventions d'investissement ont presque doublé en 1 an et s'élèvent à 288 000€.

Elles proviennent du Département pour financer des travaux de voirie (46k€) et des changements de menuiseries dans les écoles (30k€), du fonds prélevé sur les Amendes de Police pour financer des travaux de sécurité (62k€), de la Région pour l'acquisition de matériel informatique (5.8k€), de l'Etat par une enveloppe d'aide à la relance de construction durables (70.5k€) et d'une subvention pour la création de jardins partagés (3.5k€) ainsi que le solde d'une ancienne subvention suite aux intempéries de 2011 (61k€).

Les taxes d'aménagement (145k€) et le Fonds de Compensation de la TVA (332k€) s'élèvent à 477 000€, soit une augmentation de 56.37% par rapport à 2020.

L'affectation de 1 300 000€ du résultat de fonctionnement 2020 à la section d'investissement et les dotations aux amortissements pour 252 k€ viennent compléter les recettes d'investissement.

**Le total des recettes d'investissement s'élève à 2,318 millions d'euros en baisse de 11,42%.**

**Concernant les dépenses d'investissement, l'évolution est la suivante :**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

<b>DEPENSES d'investissement</b>	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION 2021/2020
20 immobilisations incorporelles	6 814,17 €	3 442,32 €	1 458,00 €	3 647,85 €	150,20%
204 Subventions d'équipement versées			7 021,64 €	7 943,77 €	
21 immobilisations corporelles					
23 immobilisations en cours	2 368 186,85 €	1 431 988,11 €	1 959 332,50 €	1 596 399,43 €	-18,52%
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>2 375 001,02 €</b>	<b>1 435 430,43 €</b>	<b>1 967 812,14 €</b>	<b>1 607 991,05 €</b>	<b>-18,29%</b>
10 Dotations, fonds et réserves		37 423,14 €	51 592,00 €	104 501,77 €	102,55%
13 Subventions d'investissement à rembourser			8 748,10 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	437 814,42 €	447 696,13 €	452 409,31 €	435 798,92 €	-3,67%
26 Participation créances rattachées a des participations					
020 dépenses imprévues					
27 créances sur autres organismes			375 000,00 €	125 000,00 €	
45 Opération pour compte de tiers	14 632,22 €	1 977,33 €	114 430,80 €		-100,00%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 827 447,66 €</b>	<b>1 922 527,03 €</b>	<b>2 969 992,35 €</b>	<b>2 273 291,74 €</b>	<b>-23,46%</b>
040 opérations d'ordre entre sections	79 809,24 €	64 642,14 €	84 889,12 €	99 323,12 €	17,00%
041 opérations patrimoniales			61 719,10 €		
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>79 809,24 €</b>	<b>64 642,14 €</b>	<b>146 608,22 €</b>	<b>99 323,12 €</b>	<b>-32,25%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 907 256,90 €</b>	<b>1 987 169,17 €</b>	<b>3 116 600,57 €</b>	<b>2 372 614,86 €</b>	<b>-23,87%</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,608 millions d'euros soit une baisse de 18,29% par rapport à 2020.

Les principales réalisations 2021 portent sur :

- Aménagement du Square Cauvin et ses abords avec la création d'une aire de jeux – 300 k€
- Aménagement d'un parking et d'une aire de stockage au CTM – phase 1 – 150 k€
- Réfection totale en enrobé du chemin des Genêts – 77 k€
- Réfection partielle de l'avenue Fragonard – 51 k€
- Réfection partielle du chemin de la Plaine – 22 k€
- Mise en conformité des trottoirs quartier de la Bléjarde – 13k€
- Sécurisation du pont Bd Jean Giraud – 12.5k€
  
- Achat du Terrain derrière le CTM pour création d'un parking et d'une aire de stockage – 150 k€
  
- Réfection clôture école Saint Exupéry – 45 k€
- Etude de faisabilité d'une nouvelle cuisine centrale – 43k €
- Remplacement chaudière cantine Mistral – 14k€
- Amélioration éclairage école Mirabeau - 5k€
- Climatisation cantine cuisine Mistral – 4 k€
  
- Aménagements Mairie et CTM – 80k€
- Installation d'une sirène longue portée quartier Peygros – 27k€
- Remplacement de la chaudière Mairie – 26k€
- Remplacement de l'alarme incendie Mairie – 14k€
- Fabrication d'un pigeonnier – phase 1 – 4.5k€

Arbres, mobiliers urbains, de panneaux d'affichage et plantations d'arbres – 40 k€

- Relanternage en LED d'une partie des avenues Boutiny, Peygros, Amiral de Grasse, Mistral et chemin du Clos – 55k€
  
- Achat d'un camion poids lourd avec grue et 2 bennes – 68k€
- Divers matériels, outillages et mobiliers pour les services – 55k€
- Achat d'un camion benne Master pour les espaces verts – 42k€
- Achat d'une Citroën C4 pour la Police Municipale – 27k€
- Achat d'un Peugeot Partner pour la cellule Bâtiments – 17.5k€
- Achat d'une station de levés topographiques – 8k€
- Achat d'un radar pour la PM – 4.7k€
- Achat de terminaux de verbalisation électronique – 2.5k€
  
- Changement du logiciel comptable – 7.8k€
- Installation d'un logiciel pour le CCAS – 7.7k€
- Déploiement du logiciel des Services Techniques – 5.8k€
- Renouvellement du parc de matériel informatique et copieurs – 21 k€
  
- Renouvellement parc informatique des écoles (vidéoprojecteurs et PC portables) – phase1 – 8.5k€
- Acquisition de matériel pour les cantines et de mobilier pour les écoles – 32 k€
- Acquisition divers matériels et mobiliers pour les équipements culturels et sportifs – 17k€

Dans un même temps, les dépenses liées au remboursement du capital de dette se sont poursuivies à hauteur de 436 k€ permettant ainsi le désendettement de la commune.

La participation annuelle pour la ZAC LEBON s'élève toujours à 125k€.

Une écriture exceptionnelle a dû être enregistrée pour 105k€ afin de solder un compte de réserve (1069) avant le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57.

Les opérations d'ordre liées aux travaux en régie ont quant à elles augmenté de 17% et avoisinent les 93k€ du fait d'un plus grand nombre de travaux réalisés en interne par les services.

Les principales opérations menées en régie en 2021 sont :

- Création des jardins partagés – 23.5k€
- Aménagement de locaux pour les Restos du cœur – 22.8k€
- Aménagement des ateliers du CTM - 21.8k€
- Aménagement du Square Cauvin – 15.4k€
- Création d'une boîte à livres – 9.4k€

**Le total des dépenses d'investissement diminue de 23,87 % pour atteindre les 2,372 millions d'euros.**

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement amène à un **résultat d'investissement déficitaire de -53 809 € pour 2021**

Accusé de réception en préfecture  
01/03/2022 12:09:53 DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION 2021/2020
<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	204 639,76 €	553 466,19 €	-498 889,02 €	-53 809,14 €	-89,21%
<b>Excédent d'investissement reporté de N-1</b>	649 797,70 €	854 437,46 €	1 407 903,65 €	909 014,63 €	-35,43%
<b>Excédent d'investissement de l'exercice</b>	854 437,46 €	1 407 903,65 €	909 014,63 €	855 205,49 €	-5,92%

Ce déficit est compensé par l'excédent d'investissement reporté de 2020 à hauteur de 909 k€ qui permet de conserver un **excédent d'investissement fin 2021 de 855 205 €**.

Ce montant servira à autofinancer une partie des nouveaux investissements de 2022.

Le budget 2022 a été construit à partir des éléments connus au mois de février 2022, dans un contexte de forte inflation des coûts des matières premières et des fournitures et de diminution des résultats antérieurs.

La sincérité et la prudence ont amené à prévoir des dépenses maximales et des recettes minimales ainsi qu'une petite réserve pour faire face à des dépenses imprévues.

Malgré l'impact économique considérable de la COVID19, le budget primitif 2022 maintient les grandes orientations budgétaires des années précédentes :

- stabilité des taux d'imposition,
- gestion rigoureuse des dépenses et optimisation des recettes de fonctionnement,
- affectation des marges dégagées sur le fonctionnement pour financer un programme d'investissement soutenu,
- pas de recours à l'emprunt si la totalité du programme d'investissement n'est pas réalisée ou si de nouvelles recettes sont constatées

### 1. EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

De la maîtrise de son budget de fonctionnement dépend la capacité à investir de la ville.

S'agissant des recettes de fonctionnement, la ville de Peymeinade dispose de très peu de marges de manœuvre en dehors des taux de fiscalité. Ayant fait le choix de la stabilité fiscale pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des habitants, elle doit en effet s'en remettre aux dotations et concours de l'Etat dont la tendance n'est pas à la hausse. Il faut donc améliorer l'attractivité de la ville pour que les recettes fiscales (droits de mutation et taxes locales) apportent les recettes supplémentaires nécessaires à l'entretien des infrastructures existantes et à la réalisation de nouvelles.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, tendent mécaniquement à augmenter (dépenses de personnel, contrats de maintenance, prix de l'énergie et des matières premières, besoins de la population toujours plus importants) et ce, malgré les efforts de maîtrise de coûts réalisés par l'ensemble des services municipaux. Des projets ambitieux devront donc être lancés pour diminuer ces dépenses.

La crise de la Covid19 est venue aggraver la situation en créant de nouvelles charges (achat de masques, matériel de protection, campagnes de désinfection) et en provoquant une inflation des prix des matières premières et des fournitures. Elle a aussi impacté le produit des services, comme la cantine scolaire, en augmentant le taux d'absentéisme des enfants scolarisés.

#### *1.1 – La poursuite des baisses des dotations de l'Etat*

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2021 qui a été versée à la commune de Peymeinade pour 355.444€ contre 374.637€ en 2020 démontre que la baisse des dotations se poursuit, néanmoins à un rythme moins élevé qu'entre 2014 et 2017.

Sur cette période, la DGF avait diminué de 453K€ soit en moyenne de 113K€ par an. Depuis 2018, la baisse est en moyenne de 19 K€ par an.

Selon cette tendance et en attendant la notification officielle en juin 2022, les dotations sont estimées raisonnablement à 437 k€ dans le budget 2022 : 335K€ pour la DGF et 102K€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

## **1.2 – Des taux d’impôt inchangés et une faible évolution de la dynamique fiscale**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

Le choix retenu pour 2022 reste la **stabilité des taux** d’imposition afin de préserver le pouvoir d’achat des Peymeinadois. Les pertes de recettes seront encore compensées par des économies, dans une logique d’efforts partagés.

Dans un même temps, la revalorisation annuelle des bases d’imposition, qui était jusqu’à 2020 fixée par le gouvernement dans la Loi de Finance, est depuis 2021 indexée sur l’inflation. Ainsi les recettes fiscales devraient augmenter de 3,4% en 2022.

De même, les mises à jour ou les corrections des bases d’imposition par les services fiscaux au titre d’années antérieures ont donné lieu à l’encaissement de 20 000€ de rôles supplémentaires en 2021.

Toutefois, les bases prévisionnelles 2022 ne seront transmises que fin mars par les services de l’Etat, ce qui impose de ne pas surévaluer ces recettes et de rechercher d’autres marges de manœuvres.

Il est à noter que l’abattement de 10% sur la taxe d’habitation précédemment mis en place au niveau local en faveur des personnes handicapées sera maintenu en 2022.

## **1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits**

Pour les autres recettes, les prévisions sont relativement stables.

Comme l’année précédente, la ville maintient sa politique de tarification proportionnelle aux revenus pour la cantine scolaire ainsi que la gratuité de la plupart des services (bibliothèque, diverses animations pour enfants, stationnement, ateliers seniors, ...).

A noter tout de même que l’attribution de compensation versée par la CAPG devrait diminuer de 26 k€, du fait du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). Pour autant les charges correspondantes seront également transférées neutralisant ainsi l’impact sur le budget.

Un important travail d’évaluation de charges transférées reste à faire par la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECI) qui définira d’ici la fin de l’année le montant exact de l’attribution de compensation 2022.

Les droits de mutation 2021 ont atteint un record avec 952k€. Il est difficile de dire s’il s’agit d’un rattrapage qui fait suite à l’arrêt des ventes durant la pandémie ou si le niveau des ventes et des prix immobiliers va se maintenir sur les années à venir.

La prudence impose donc de rester à un niveau raisonnable de prévision pour 2022, en se référant au montant minimum encaissé sur les 3 dernières années, soit 700k€.

Les recettes issues des loyers des propriétés communales devraient diminuer de 5 000€ par rapport aux 72 000 € encaissés sur 2021 du fait de la libération de certaines propriétés, auparavant louées.

La participation de l’Etat au recrutement de CAE est estimée pour l’instant à 19 k€.

La commune bénéficiera également en 2022 de remboursements de l’Etat pour l’organisation des élections.

Enfin, des provisions sont à reprendre pour 14 k€ et des recettes exceptionnelles de remboursement d’assurance sont attendues pour 2 k€.

**La combinaison de l’ensemble de ces éléments permet d’anticiper pour 2022 une augmentation des recettes de fonctionnement de 1,44% pour atteindre les 8, 298 millions d’euros.**

#### 14. Les charges de personnel

Accuse de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

Une reorganisation et des recrutements dans quelques services seront encore nécessaires en 2022 pour pouvoir maintenir une qualité de service public et une adéquation avec le programme politique municipal, et plus précisément dans le domaine de l'éducation, de la communication et des services techniques.

La masse salariale 2022 devrait augmenter de 7.89 % pour atteindre les 4,855 millions d'euros. Les dépenses de personnel en 2021, représentaient 59.64 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

En 2022, il est prévu que ce poste de dépenses représente 60.78% de cette même section.

La moyenne nationale s'établit autour de 57.98 % pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants (données Direction Générale des Collectivités Locales 2020).

Plusieurs éléments de contexte national et local poussent conjoncturellement la masse salariale à évoluer à la hausse, à savoir :

- La poursuite de l'accord national des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR), la refonte des grilles indiciaires au 01/01/2022, le réajustement des premiers échelons des emplois de catégorie C pour atteindre l'indice minimum de rémunération équivalent au SMIC (IM 343), la bonification d'une année pour les premiers échelons en catégorie C, qui engendrent pour une majorité d'agents un avancement d'échelon, la création d'une cadence unique d'avancement et la réorganisation des carrières. La PPCR concerne la totalité des fonctionnaires territoriaux et entraîne une augmentation des charges patronales sur plusieurs années,
- Le complément indemnitaire annuel et le régime indemnitaire pour respecter la réglementation,
- L'augmentation du SMIC horaire qui est passé de 10,48 (10/2021) € à 10,57 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- L'indemnité inflation qui a été versée en janvier 2022 aux agents remplissant les conditions pour la percevoir (9 000 €). Cette indemnité devrait être compensée par une baisse des cotisations patronales.
- Le paiement d'heures supplémentaires lié pour partie à l'application stricte du protocole sanitaire dans les établissements scolaires, aux remplacements d'agents absents dans les cantines scolaires, et à la sollicitation des agents des bâtiments communaux et de la police municipale pour l'organisation des manifestations (73 000€ chargés tous services confondus alors que le prévisionnel 2021 était de 48 000 €),
- Les effets automatiques du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) liés aux avancements de grade, de promotion interne, d'avancements d'échelon et d'une plus grande technicité, réglementé par le statut de la fonction publique (à titre d'exemple : +17 000€ pour les avancements d'échelon pour 2022),
- La prise en compte des dossiers de validations de services non titulaires (environ 32k €),
- L'organisation d'un double scrutin électoral en avril 2022 (chiffré à un peu moins de 19 000 €),
- Le remplacement nécessaire des postes totalement ou partiellement vacants,
- Le remplacement d'agents en arrêts maladie longue durée (sur postes opérationnels uniquement), en congés maternité, (sachant que seuls ceux placés en congé longue maladie ou longue durée sont pris en charge par un remboursement de notre assurance statutaire), et d'autant plus en cette période de crise sanitaire, où les remplacements d'agents absents pour maladie sont plus que primordiaux (ATSEM, agents de restauration et d'entretien entre autres),
- Le renforcement des équipes d'entretien/restauration et entretien bâtiments avec l'arrivée de contrats aidés,

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

➤ Une enveloppe dédiée à la formation des agents dans le cadre des obligations réglementaires telles que les formations de la Police Municipale, les habilitations techniques, ainsi que les cycles de professionnalisation nécessaires au développement des compétences des agents,

- L'augmentation s'explique enfin par une rémunération en année pleine des embauches réalisées en cours d'année 2021 pour renforcer les services (1 policier recruté en juillet, 1 chargée de communication recrutée en avril, 1 chargée développement durable recrutée en avril, 1 agent d'accueil avant le départ réel de l'agent retraitée (3 mois de tuilage), 1 agent de gardiennage au complexe sportif recruté en juin, 1 assistante administrative recrutée à temps plein sur deux services en juillet, un adjoint technique occupant les missions de chauffeur/livreur et agent en propreté urbaine à temps complet entre autre).

Concernant les effectifs, il est envisagé le recrutement d'agents dans divers services tels que le service restauration scolaire (un contrat de projet qui se penchera sur l'alimentation durable, prévu sur deux années à temps complet), un service civique au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Les départs (retraite, mutation, etc...) feront l'objet d'une étude approfondie des besoins et de réorganisations en vue d'optimiser les fonctionnements, même s'ils seront probablement remplacés pour leur majorité afin de maintenir un service public de qualité.

Des saisonniers seront recrutés au sein des services techniques pendant la période estivale afin de renforcer les équipes espaces verts et propreté urbaine pour un coût de 16 000 € (2 emplois x 3 mois). La volonté de l'équipe municipale est de garder une ville propre et accueillante en premier lieu pour les Peymeinadois mais aussi, pour les visiteurs en ces périodes de congés propices aux balades dans l'arrière-pays.

La poursuite de la formation d'un apprenti en bac pro aménagements paysagers est évaluée à 8k € (rémunération chargée) sur l'année 2022. De même, la commune envisage le recrutement de deux apprentis (espaces verts et bâtiment : électricien) dès la rentrée 2022/2023 pour un cout évalué à 8 100 € (rémunérations chargées).

La ligne des formations s'élève à 34 300 €, qui se répartissent comme suit :

- habilitations diverses obligatoires 14 200 €
- formations obligatoires des policiers municipaux 5 800€
- formations sur les logiciels métiers 2 000 €
- formation diverses 7 600 €
- et celles concernant les apprentis pris en charge en partie par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale dont le reste à charge s'élève à 4 700 €

Ce choix de maintenir les effectifs quand cela est nécessaire, voire de renforcer certains services, est un engagement politique fort pour l'équipe municipale. En effet, réaliser certains travaux en régie (maintenance et réparation des bâtiments, entretien des espaces verts, propreté urbaine, ...) ou faire assurer des prestations par du personnel communal (événements culturels, restauration scolaire, entretien des écoles, application des protocoles sanitaires stricts en raison de la pandémie,...) permet de ne pas alourdir la ligne budgétaire correspondant aux prestations de services externes, souvent plus onéreuses, tout en gardant une exigence de qualité de service rendu à la population et une réactivité optimale face aux divers aléas.

Des recettes viendront compenser certaines dépenses. Elles sont issues principalement des remboursements de l'assurance statutaire, des remboursements de la CAPG et du CCAS pour la mise à disposition de personnel communaux et des différentes participations de l'Etat pour le financement des contrats aidés, des dotations forfaitaires pour compenser en partie l'organisation d'un double scrutin électoral, l'accueil d'apprentis...

Le développement du télétravail s'est imposé aux collectivités en 2020, suite aux confinements successifs.

006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

Ce dispositif s'inscrit, aujourd'hui, pleinement dans la politique de ressources humaines de notre commune depuis septembre 2021, contribuant à une meilleure conciliation des temps de vie personnel et professionnel, favorisant le bien-être au travail.

Il concerne les postes dont les missions le permettent bien évidemment. Il donne la possibilité aux agents de télétravailler à 3 jours maximum par semaine (avec 2 jours en présentiel obligatoire).

Il s'inscrit conjointement dans deux dimensions :

- la dynamique de modernisation de l'administration, via les outils et son organisation,
- une démarche écologique qui, à plus long terme, aura des effets sur l'empreinte carbone en désengorgeant les axes d'accès à la commune et en réduisant le nombre et le temps de déplacement.

### *1.5 – Les principaux faits marquants des charges de fonctionnement (hors personnel)*

Les charges de fonctionnement seront marquées par les efforts reconduits de tous les services pour maîtriser au maximum l'évolution des dépenses.

Malgré tout, de lourdes augmentations sont à prévoir sur les charges à caractère général (chapitre 011), les atténuations de produits (chapitre 014) et les charges exceptionnelles (chapitre 67).

Le chapitre 011 – charges à caractère général, devrait augmenter de 79k€, soit + 3,90%, pour prendre en compte notamment :

- l'augmentation conséquente des prix des matériaux ainsi que la flambée des tarifs de l'électricité, du gaz et des carburants,
- les lourdes réparations à effectuer de manière impromptue sur du matériel et des réseaux vétustes,
- la maintenance obligatoire et réglementaire qui accompagne l'augmentation ou le renouvellement des équipements publics et des bâtiments communaux (éclairage public, réseau de voirie, parc informatique, véhicules municipaux...),
- les dépenses engendrées par la crise de la COVID19 et qui tendent à se pérenniser (achat de masques, de gels, de matériels spécifiques, désinfection des bâtiments et des écoles...)
- le transfert de charges entre services avec la création des services Développement Durable, Entretien des bâtiments et l'intégration du budget Caisse des écoles dans le budget de la ville sous la Direction des Affaires scolaires. Cette dernière opération induit un transfert de charges du chapitre 65 – autres charges de gestion courantes vers le chapitre 011 - charges à caractère général.

Le chapitre 014 – atténuation de produits, devrait augmenter de 3k€, soit +1,21% du fait de :

- la hausse probable du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui devrait être notifié par l'Etat après le vote du budget mais qui est estimé à 86 000€.
- La baisse des pénalités SRU qui viennent d'être notifiées pour 164 000€, alors qu'elles étaient de 172 000€ l'an dernier

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles, qui devrait augmenter de 35 k€ du fait de :

- plusieurs contentieux devant être jugés en 2022 et pouvant représenter un risque de condamnation pécuniaire pour la commune,
- une écriture exceptionnelle d'annulation de titre sur exercice antérieur pour un remboursement de frais de formations dus par une autre commune.

En parallèle, certaines charges devraient diminuer naturellement, comme :

- Les intérêts d'emprunts (chapitre 66), évalués pour 2022 à 90k€, en baisse de 12k€ ou -11.76% du fait du désendettement progressif de la commune,
- Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65), en baisse de 50k€ du fait de l'intégration du Budget Caisse Des Ecoles dans le budget Ville, ce qui évite ainsi de devoir verser une subvention entre les 2 budgets,
- Les provisions (chapitre 68), en baisse de 1,5k€ par rapport à 2021.

## ORIENTATIONS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022 :

Compte tenu de ces éléments, les dépenses réelles de fonctionnement 2022 devraient atteindre les 7,958 millions d'euros, soit une hausse prévisionnelle de 5,47% par rapport à 2021.

Cette augmentation des dépenses est compensée en partie seulement par des recettes réelles supplémentaires (+3,98% pour un total de 7,768 Millions d'euros) et par le résultat 2021 reporté en fonctionnement (429k€).

Les opérations d'ordre en dépenses (amortissements comptables) et en recettes (travaux en régie) sont évalués respectivement à 300k€ et 100k€, soit un solde déficitaire de 200k€ à compenser.

Le virement prévisionnel à la section d'investissement doit donc être réduit drastiquement pour pouvoir équilibrer le budget de fonctionnement. Il passe alors de 375k€ à 40k€.

Ainsi, les dépenses et recettes de fonctionnement 2022 s'équilibrent à 8,298 millions en hausse de 1,44% ou + 118 k€ par rapport à 2021.

### 1-6 – L'épargne brute et nette

L'épargne brute représente le solde de la section réelle de fonctionnement, autrement dit la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du reliquat de ressources qui permet de financer le remboursement de la dette et les nouveaux investissements. Ainsi, le montant de l'épargne brute doit toujours être supérieur au montant du capital de la dette à rembourser sur l'année car une commune ne peut emprunter pour rembourser ses dettes.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après remboursement de la dette : c'est ce qui permet de financer de nouvelles dépenses d'équipement.

Ces deux soldes sont des indicateurs importants car ils traduisent la bonne santé financière de la commune. Plus leur montant progresse, plus la collectivité est en capacité de financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Depuis 2019, les dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes et cette situation doit être prise au sérieux pour pouvoir financer les projets d'avenir.

En effet, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, l'épargne brute diminue (-42% en 2021) pour atteindre les 1,173 Millions d'euros tandis que l'épargne nette baisse de 53% à 738k€.

En millions d'€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>EPARGNE BRUTE (A)</b>	<b>1,593</b>	<b>3,818</b>	<b>1,577</b>	<b>1,839</b>	<b>1,695</b>	<b>1,900</b>	<b>1,643</b>	<b>2,458</b>	<b>2,010</b>	<b>1,334</b>	<b>1,173</b>
<i>Variation</i>	<i>43%</i>	<i>140%</i>	<i>-59%</i>	<i>17%</i>	<i>-8%</i>	<i>12%</i>	<i>-14%</i>	<i>50%</i>	<i>-18%</i>	<i>-46%</i>	<i>-42%</i>
Remboursement du capital de la dette (B)	0,437	0,441	0,496	0,435	0,532	0,547	0,429	0,438	0,448	0,452	0,436
<b>EPARGNE NETTE (A-B)</b>	<b>1,155</b>	<b>3,377</b>	<b>1,081</b>	<b>1,404</b>	<b>1,164</b>	<b>1,353</b>	<b>1,215</b>	<b>2,020</b>	<b>1,562</b>	<b>0,882</b>	<b>0,738</b>
<i>Variation</i>	<i>94%</i>	<i>192%</i>	<i>-68%</i>	<i>30%</i>	<i>-17%</i>	<i>16%</i>	<i>-10%</i>	<i>66%</i>	<i>-23%</i>	<i>-56%</i>	<i>-53%</i>

Si la tendance ne s'inverse pas, la commune sera amenée à emprunter pour financer ses projets d'investissement futurs.

## 2. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

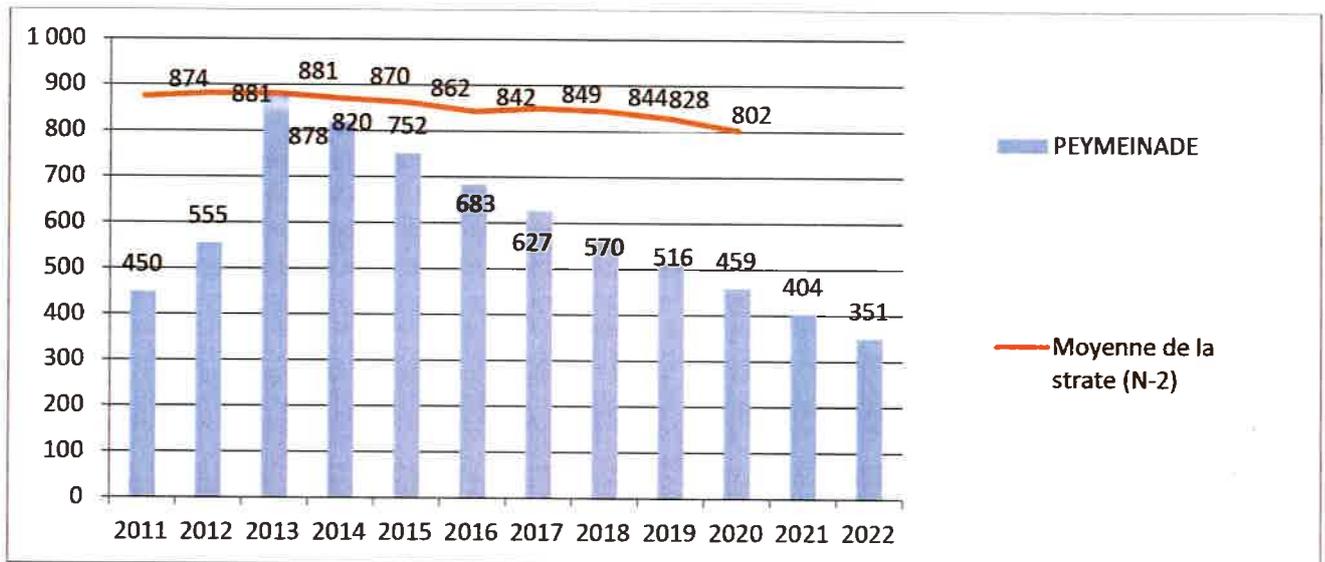
Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

### 2.1 - Etat des lieux

En 2022, si le désendettement de la commune se poursuit, l'encours de dette s'établira en fin d'année à 2,932 millions d'euros, passant ainsi sous le seuil des 3 millions.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
<b>Encours de la dette en début d'exercice en k€</b>	<b>5 573,16</b>	<b>5 146,35</b>	<b>4 709,23</b>	<b>4 261,54</b>	<b>3 809,13</b>	<b>3 373,33</b>
Remboursement annuel du capital	-426,81	-437,11	-447,70	-452,41	-435,80	-440,49
Nouvel emprunt en k€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Encours de dette au 31/12/N en k€</b>	<b>5 146,35</b>	<b>4 709,23</b>	<b>4 261,54</b>	<b>3 809,13</b>	<b>3 373,33</b>	<b>2 932,84</b>
Encours de dette au 31/12/N en euros par habitant	627	570	516	459	404	351
Strate démographique (site collectivites-locales.gouv.fr)	849	844	828	802	ND	ND

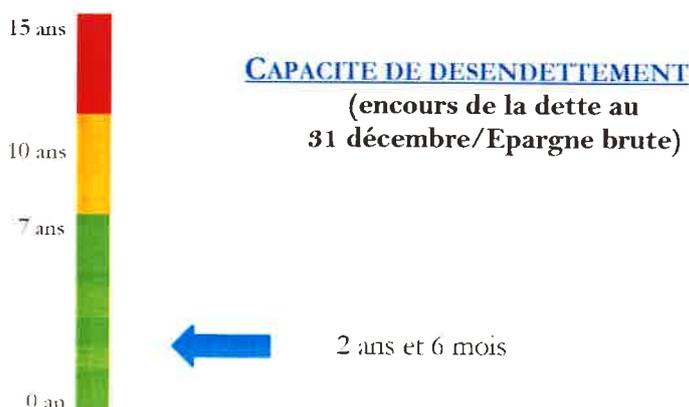
### Dettes par habitant comparées à la moyenne de la strate (en euros)



La dette par habitant reste inférieure à la moyenne des villes de taille analogue : 351 €/habitant au 31/12/2022 contre 804 €/habitant en moyenne dans les communes de même strate en 2020.

La capacité de désendettement de la ville (encours de dette/épargne brute) définit la capacité de la commune à dégager un autofinancement suffisant pour rembourser sa dette. Elle est exprimée en années et s'élève fin 2021 à 2 ans et 11 mois.

Sans nouvel emprunt et avec une hypothèse d'épargne brute identique à l'exercice 2021, cette capacité de désendettement pourrait se réduire à 2 ans et 6 mois à la fin de l'année 2022.



Une capacité de désendettement inférieure à 7 ans est considérée comme raisonnable.

Lorsqu'elle est supérieure à la durée des emprunts souscrits par la commune ou à la durée d'amortissement de ses équipements, soit souvent 15 ans, cela indique une situation de danger pour les finances communales.

## 2.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception en préfecture : 15/03/2022

<b>Encours Dette globale au 31/12/2022</b>	<b>2 932 842,61</b>
Remboursement annuel du capital en 2022	440 486,56
Remboursement annuel des intérêts en 2022	91 091,03
Taux moyen actuariel	2,433%
Durée résiduelle moyenne	10 ans, 4 mois et 15 jours
Durée de vie moyenne	5 ans, 3 mois et 26 jours
Nombre de contrats	11
Dernière année de remboursement	2039

La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.

La durée de vie moyenne indique la vitesse moyenne de remboursement de l'encours.

### Répartition de l'encours de la dette par prêteur

Hors rente viagère Sourdot, 11 contrats sont répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

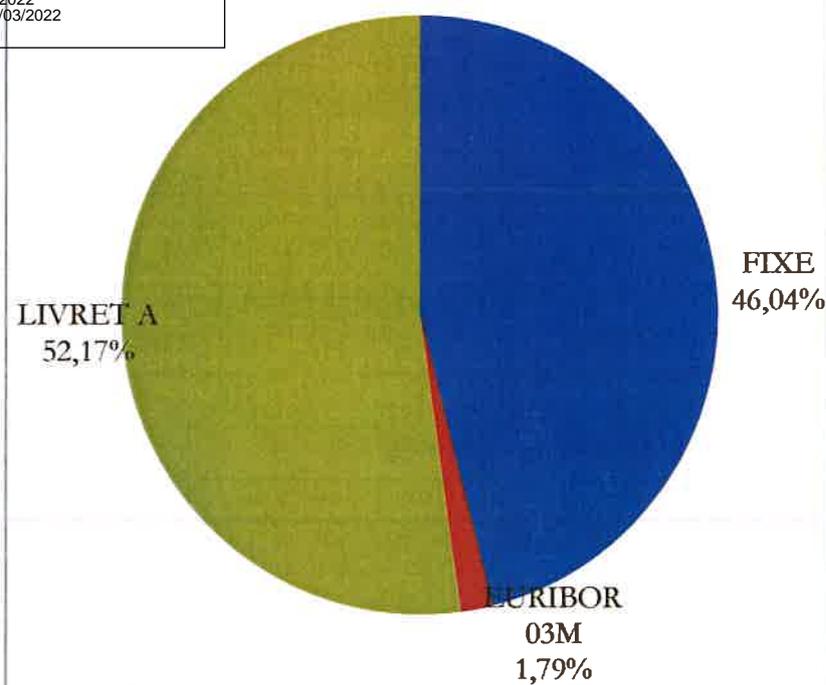
Prêteurs	au 31/12/2022 en euros	%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 812 044,09	61,78%
CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	679 915,31	23,18%
CREDIT AGRICOLE	200 008,00	6,82%
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (ex DEXIA)	128 463,56	4,38%
BANQUE POSTALE	83 333,45	2,84%
CARSAT	29 078,20	0,99%
SOURDOT	0,00	0,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 932 842,61</b>	<b>100,00%</b>

### Structure de la dette au 31/12/2022

Type de dette	capital restant dû au 31/12/2022 en k€	Taux moyen	Durée de vie moyenne résiduelle	Nombre emprunts
Taux fixe	1 350 342,61	3,953%	2 ans, 4 mois et 7 jours	9
Taux variable	1 582 500,00	1,443%	7 ans, 10 mois et 8 jours	2
<b>Dette globale</b>	<b>2 932 842,61</b>	<b>2,654%</b>	<b>5 ans, 3 mois, 26 jours</b>	<b>11</b>

### Répartition de l'encours de dette au 31/12/2022 par index

Index	Montant
FIXE	1 350 342,61
EURIBOR 03M	52 500,00
LIVRET A	1 530 000,00
<b>Total encours</b>	<b>2 932 842,61</b>

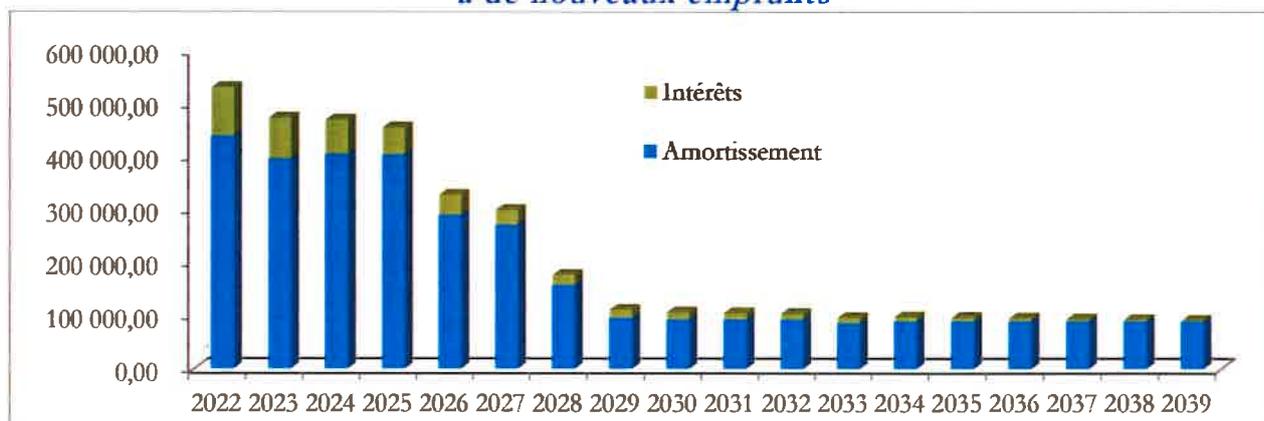


La structure de la dette est constituée de 9 taux fixes et de 2 taux variables à très faible fluctuation.

Il en résulte que 46.04 % des encours sont en taux fixe contre 52.17 % en taux variable indexés sur Livret A et 1.79% indexés sur Euribor 3 mois. La dette est totalement sécurisée, protégeant la collectivité des fluctuations de marché, sans pour autant la fermer aux opportunités baissières.

La dette communale est classée pour 100% de son encours au stade le plus bas de la charte Gissler<sup>1</sup>, soit le degré le plus sécurisé. Il n'y a donc aucun produit à risque sur la commune. Cette gestion raisonnée a été menée tout en conservant une performance financière tout à fait acceptable, le taux d'intérêt moyen étant à fin 2022 à 2,654 %.

#### *Encours de dette par année au 31 décembre sans recours à de nouveaux emprunts*



Comme on peut le constater, l'endettement de la commune reste raisonnable et devrait se réduire progressivement selon 3 paliers entre 2023, 2026 et 2029, libérant ainsi des capacités d'endettement nouvelles, permettant de financer les grands projets à venir.

<sup>1</sup> La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée fin 2009 et destinée à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Dans ce cadre, une classification des produits a été définie. La classification retient deux dimensions :

- Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents (classement 1 à 5) : les indices de la zone euro comme l'Euribor sont considérés de risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro comme le Libor (taux du marché interbancaire de Londres) sont classés risque 4.
- Le risque de structure allant de A à E : les prêts à taux fixe ou à taux variables sont classés risque A. Les prêts structurés assortis d'une barrière sont classés B.

### 3. L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2022

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception en préfecture : 15/03/2022

#### *Des dépenses d'investissement 2022 et les engagements pluriannuels envisagés*

Au regard des investissements envisagés par la commune, de sa capacité financière et de la conjoncture actuelle, l'enveloppe des projets nouveaux d'investissement s'établit à **3,171 millions d'euros**, répartis comme suit :

- 1 200 600€ pour des opérations de voirie et de sécurité routière dont :
  - 560 K€ pour la requalification de la place Catany,
  - 294 K€ pour la création d'un cheminement piéton Avenue du Dr Belletrud,
  - 165 K€ pour la 2<sup>ème</sup> phase de l'aménagement du parking et la création de l'aire de stockage derrière le CTM,
- 375 000 € pour des travaux de performance énergétique dans les bâtiments communaux et les écoles (création d'une opération comptable votée),
- 27 000 € pour des acquisitions foncières,
- 95 000 € pour des travaux d'accessibilité, tels que prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (création d'une opération comptable votée pour remplacer l'APCP)
- 302 500 € pour des travaux dans les écoles et les cantines,
- 350 000 € pour l'aménagement des équipements sportifs, culturels et de loisirs dont :
  - 250 K€ pour l'étude de programmation et le concours de maîtrise d'œuvre du futur pôle culturel,
  - 80 k€ pour la réhabilitation du logement du gardien du complexe sportif,
- 184 000 € pour l'aménagement de divers bâtiments communaux,
- 106 000 € pour des aménagements urbains, touristiques et d'environnement,
- 95 000 € pour des travaux sur les réseaux d'éclairage public,
- 104 200 € pour le renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules des services municipaux,
- 167 500€ pour la modernisation du parc informatique des services municipaux,
- 85 000 € pour la modernisation du parc informatique des écoles,
- 45 800€ pour le renouvellement de matériels et mobiliers des écoles et cantines,
- 33 400 € pour le renouvellement de matériels et mobiliers des équipements sportifs et culturels,

Les opérations pluriannuelles, votées en Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement (**AP/CP**) traitent des plus gros chantiers nécessitant une budgétisation sur plusieurs années.

Dans une démarche de simplification et de rationalisation budgétaire, la commune a clôturé 3 anciennes AP/CP en 2021. Les 2 dernières AP/CP liées aux travaux d'accessibilité et à la rénovation du vieux village seront soldées au moment de l'adoption du budget primitif 2022.

Les travaux correspondants seront comptabilisés directement dans le budget d'investissement de l'année.

Si besoin, de nouvelles AP/CP pourront être ouvertes en cours de mandat en fonction des nouveaux grands projets à réaliser.

Les projets hors opération correspondent à :

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception en préfecture : 15/03/2022

➤ 20 000 € pour des études urbaines dans le cadre du PLU,

- 25 000 € pour d'éventuelles participations aux raccordements électriques,
- 15 000 € pour d'éventuels remboursements de taxes d'urbanismes,
- 125 000 € pour financer la concession d'aménagement de la ZAC Lebon.

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 441 000 €, en hausse de 1,15% par rapport à 2021.

Une enveloppe de 48 000€ est également réservée pour des dépenses imprévues.

403 000 € sont inscrits en reste à réaliser et correspondent à des travaux de 2021 restant à payer.

100 000 € sont alloués pour des opérations d'ordre et des travaux en régie tels que :

- Remise à neuf de la Villa Vilaine pour des associations,
- Square Cauvin -fourniture et pose de barrières bois,
- Création d'espaces verts sur la place de l'église,
- Création d'un local pour le club VTT à Peygros,
- Pose de brises-vues dans les écoles (plan Vigipirate),
- Création d'un abri au CTM pour la mini pelle et le Manitou,
- Pose de carrelage sur le parvis du Gymnase Douillet,
- Pose de barrières pivotantes sécurisées à l'entrée des écoles (Mirabeau, Mistral, Fragonard, Collège),
- Installation de tables de pique-nique dans les écoles (2 à Mirabeau, 2 à Fragonard) et dans le jardin de la Mairie,
- Pose de panneaux d'affichage communaux,
- Aménagement d'espaces verts autour du lavoir Mistral,
- Aménagement de bureaux à l'étage du BIM,
- CTM : création de 3 portes de liaison entre le bâtiment et le parking arrière,
- CTM : confection des 2 portails entrée/sortie parking arrière,
- Transformation des anciens locaux pompiers : Aménagement de locaux de stockage pour le CTM.

**Le total des dépenses d'investissement 2022 devrait donc s'élever à 4 348 000 € répartis comme suit :**

<b>Récapitulatif Dépenses d'investissement 2022</b>	
Nouvelles opérations d'équipement	3 171 000
APCP	0
Emprunts, dettes assimilées et cautions	441 000
Etudes urbaines dans le cadre du PLU	20 000
Participation au raccordement électrique	25 000
Remboursement de taxes d'urbanisme	15 000
Participation ZAC Lebon	125 000
Dépenses imprévues	48 182.70
Opérations d'ordre	100 000
Solde de l'excédent comptable au 1069	0
Opérations 2020 inscrites en reste à réaliser (RAR)	402 817.30
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 348 000</b>

### 3.2 – Le financement des investissements

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception en préfecture : 15/03/2022

Le programme d'investissement courant sera financé essentiellement par les ressources propres de la ville énumérées ci-dessous :

L'excédent d'investissement 2021 s'élève à 855 k€, l'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2021 est prévue pour 1 200 000 € et les restes à réaliser 2021 en recettes dépassent les 592k€. Ces dernières correspondent à des subventions attribuées et restant à encaisser.

La recherche de subventions (Dotation cantonale, Amendes de police, DETR, FRAT, CRET, DSIL et diverses subventions nationales, régionales et départementales) continuera d'être privilégiée dans la perspective d'augmenter les recettes d'investissement en cours d'année.

D'ores et déjà, une subvention de 50 000€ a été attribuée fin décembre, dans le cadre de la dotation cantonale. Elle sera donc inscrite au budget 2022.

Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) vient rembourser la TVA payée sur des investissements de 2021. La prévision de cette recette s'élève à 300 000€.

La ville continuera également de percevoir en 2022 des recettes de fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement) au titre des autorisations d'urbanisme délivrées.

Le montant de cette taxe est estimé raisonnablement pour 2022 à 40 000€.

La vente définitive de la Villa Rozand devrait se réaliser durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et rapportera à la ville 540k€.

La commune compte également poursuivre sa politique de désendettement afin de libérer des capacités pour les projets futurs.

Rappelons aussi que la ville de Peymeinade a mis en vente, en début d'année, 2 appartements et projette de céder d'autres biens pour réduire ses charges d'entretiens et financer de nouveaux projets.

Mais à l'heure actuelle, ces recettes ne peuvent être inscrites au budget tant qu'elles ne sont pas certaines.

C'est pourquoi **un emprunt de 430 000€ reste nécessaire** afin d'équilibrer le budget d'investissement 2022. Cet emprunt ne sera réalisé qu'en ultime recours si la majorité du programme d'investissement 2022 est lancé et si la commune ne bénéficie pas, en cours d'année, de nouvelles subventions ou de cessions foncières.

#### ORIENTATIONS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022 :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2,561 millions d'euros auxquelles il faut ajouter les opérations d'ordre (amortissement et virement prévisionnel à l'investissement) pour 340k€, les restes à réaliser pour 592 k€ et l'excédent reporté de 2021 pour 855k€.

Ainsi, les recettes totales d'investissement viennent équilibrer les dépenses d'investissement à 4.348.000 €.

Ce budget d'investissement 2022 est en hausse de 22,24%, soit +791k€ par rapport à 2021 pour pouvoir lancer le plus grand nombre de projets.

Il nécessite un emprunt d'équilibre de 430k€ qui pourra être réduit ou annulé en cas de notification de nouvelles subventions, de cessions immobilières ou en cas de report dans le lancement de certaines opérations.

## 1. AMENAGEMENT URBAIN ET POLITIQUE DU LOGEMENT

Peymeinade a connu lors des dernières décennies un développement urbain important, caractérisé par une forte consommation d'espace dans les zones collinaires, sans mise en adéquation des voiries qui les desservent. Parallèlement son centre-ville n'a pas bénéficié d'une réflexion urbanistique de nature à lui conférer un rôle d'espace de convivialité.

Par ailleurs, les obligations issues de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) concernant la construction de logements sociaux et les besoins identifiés en la matière (à peu près 200 demandes) ont conduit à mettre en œuvre diverses mesures destinées à rattraper ce retard.

### Aménagement et développement urbain de la ville

Les actions conduites en 2021 ont permis :

- l'aboutissement des négociations avec la SAGEM, l'aménageur de la ZAC « Espace Lebon ». Aussi, une modification simplifiée n°1 du PLU a été menée afin d'intégrer les nouvelles dispositions du parti d'aménagement au document d'urbanisme. Cela concernait essentiellement la zone 1AU du PLU, constituant la principale assiette du projet.
- le lancement d'une véritable démarche de concertation publique. Dans le cadre de la labellisation QDM (Quartier Durable Méditerranéen) souhaitée par la commune, des ateliers participatifs ont été organisés afin de d'associer les Peymeinadois pour imaginer la future place du quartier Lebon ainsi que les trois parcs publics attenants.
- le maintien des objectifs de réalisation de logements sociaux avec la volonté de les recentrer sur le centre-ville et l'ouverture de logements à l'accession sociale.

La politique d'aménagement se projette selon 5 axes :

- La préparation de la révision du PLU suite à son évaluation obligatoire
- L'aménagement de la ZAC « Espace Lebon » suite aux ateliers de concertation
- La réflexion urbaine sur le foncier stratégique portant notamment sur deux périmètres d'attente (PAPAG)
- Les logements sociaux
- La gestion du patrimoine

### Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Approuvé par le conseil municipal le 14 décembre 2017 et actuellement opposable, le PLU a fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 prescrite le 24 mars 2021 et approuvée le 20 octobre 2021. Il fait également l'objet d'une modification de droit commun n°1 prescrite le 02 mai 2019 dont l'enquête publique s'est tenue du 04 octobre au 5 novembre 2021. Son approbation est prévue au premier trimestre 2022.

Pour mémoire, la modification simplifiée portait sur des adaptations des règles définies dans l'actuel Plan Local d'Urbanisme dans le cadre des ajustements liés au parti architectural de la ZAC Espace Lebon :

- modification du règlement écrit et graphique avec l'instauration de polygones d'emprise notamment en zone UMa,
- modification du périmètre de l'OAP n°1 pour correspondre à celui de la ZAC Espace Lebon,
- modifications de l'OAP n°1 pour préciser l'implantation d'espaces verts liés au parti architectural de la ZAC.

La SAGEM, concessionnaire de la ZAC, a pris en charge l'élaboration du dossier de modification simplifiée.

Le dossier de modification de droit commun s'est quant à lui fondé sur les objectifs suivants :

- **Limiter les divisions parcellaires** en zones UC et UD en renforçant plusieurs règles techniques et ce afin de ne pas aggraver les difficultés de circulation sur les voies communales et de limiter les risques de ruissellement des eaux induites par l'imperméabilisation.
- Renforcer les règles visant à préserver les paysages (cônes de vue, restanques et clapiers)
- Supprimer les restrictions qui limitent l'installation de panneaux photovoltaïques afin de favoriser les énergies renouvelables, en cohérence avec une des prescriptions du SCOT
- Limiter la hauteur des bâtiments construits en zone UB afin de s'assurer de leur intégration dans le tissu urbain existant.
- Prendre en compte la réflexion urbaine sur le foncier stratégique
- Créer deux périmètres d'attente sur des parcelles de grande superficie afin que leur urbanisation soit soumise à une réflexion globale.
- Etendre les zones agricoles et naturelles sur le secteur des Jaïsous (Mas de l'Olivine) et en centre-ville (terrain situé derrière le centre technique municipal)
- Préserver la tranquillité à proximité de la zone d'activités de Picourenc, ainsi que la sécurité sur l'avenue des Maures et des Adrets en renforçant les règles limitant les activités autorisées et en fixant des possibilités de constructibilité mieux maîtrisées.

La modification de droit commun du PLU constitue une première étape pour limiter le développement urbain dans les zones collinaires et d'habitat diffus. Il s'agit également de rendre le PLU compatible avec les orientations du SCOT Ouest approuvé en 2021, notamment au regard de la progression annuelle de la population de 0,03%/an, très inférieure à celle proposée dans le PLU actuellement en vigueur.

Conformément au code de l'urbanisme, une évaluation du PLU doit être effectuée dans un délai de 6 ans au plus tard après la date d'approbation de celui-ci. L'année 2022 sera l'occasion d'engager le bilan, de préparer la prochaine révision générale du PLU et d'organiser la phase de concertation publique appropriée.

## La ZAC « Espace Lebon »

Créée en 2017 par délibération du conseil municipal, la ZAC « Espace Lebon » a vocation à assurer la restructuration du centre-ville (Espace Lebon) qui représente le projet urbain d'envergure de Peymeinade.

La vision qui prévaut est de créer un espace organisé autour d'une place de village permettant de structurer l'espace de façon à sortir du schéma de « village-rue » qui a prévalu lors du développement passé.

La SAGEM a été désignée comme concessionnaire de la ZAC en 2018. Les promoteurs ont été choisis en mars 2020. Le projet initial a été profondément remanié entre 2020 et 2021 afin de rendre celui-ci moins dense, d'augmenter de manière substantielle la surface dédiée aux espaces verts et d'offrir une garantie sur le plan environnemental.

Les négociations avec la SAGEM ont abouti et les points suivants ont été actés :

1. Les préoccupations environnementales sont prises en compte puisque le projet sera labellisé QDM (quartier durable méditerranéen). La démarche QDM a été engagée et s'est assortie d'une phase de concertation publique avec l'organisation d'une réunion publique et de plusieurs ateliers participatifs pour l'aménagement de la place et des espaces de nature.
2. Le nombre de logements est diminué de 20%, soit 40 de moins, sans toucher aux logements sociaux et à la résidence pour seniors.
3. La superficie dédiée aux espaces verts publics est multipliée par 3 (passant de 2000 m<sup>2</sup> à plus de 6000m<sup>2</sup>).

Pour mémoire, le précédent projet comportait 20 villas sur l'ancien terrain de camping. Ce dernier sera sur sa plus grande partie dédié à un parc et le nombre de villas ramené à 12.

Les permis de construire pour les logements collectifs et la maison intergénérationnelle ont été déposés en décembre 2021. L'instruction prendra fin au premier semestre 2022. S'ensuivront la cession des terrains communaux à la SAGEM puis le lancement des travaux de démolition des bâtis existants inclus dans le périmètre de la ZAC et la réalisation du parking provisoire. Le début des travaux pour l'ilot AB/F pourra être lancé.

Il importe de noter que les associations ou services publics occupant actuellement des bâtiments démolis seront accueillis sur 3 sites distincts : les locaux de l'ex CIC, la Villa « Villaine » (Place du Centenaire) et l'ilot Boutiny Nord.

Après la finalisation de la démarche de concertation publique et la conclusion des ateliers participatifs, le passage en commission QDM devrait intervenir au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

En l'état actuel, le projet ne modifie pas la part financière de la Commune et c'est pourquoi le versement annuel de 125 000€ au titre de la participation est maintenu dans le budget.

### La réflexion urbaine sur du foncier stratégique

L'aménagement de la ville, défini dans le PLU, doit se traduire par un urbanisme de projet et non par un urbanisme d'opportunité. A ce titre, la collectivité doit être force de proposition et guider les programmes d'opérateurs privés afin qu'ils soient en adéquation avec le développement maîtrisé de Peymeinade.

Aussi, la commune mènera des études d'aménagement d'ensemble sur des fonciers conséquents dans un souci de qualité du cadre de vie et de cohérence urbaine : entrée de ville, le Clos, les Termes.

### Les logements sociaux

La commune est soumise aux dispositions de la loi SRU qui fixe à 25% la part de logements sociaux à atteindre à l'horizon 2025. Le Préfet fixe pour chacune de celle qui ne répond pas à ce critère des objectifs de rattrapage par période triennale.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'inventaire des logements locatifs sociaux faisait état de 399 logements. Le taux actuel est de 9,76% de sorte que le retard à rattraper reste important. Il entraîne une pénalité annuelle à la charge de la Commune évaluée pour 2022 à 164 000 €.

Pour la période 2020/2022, le préfet a fixé à Peymeinade un objectif de production de 340 logements sociaux.

Parallèlement, le CCAS enregistre une demande d'attribution de près de 200 familles. Aussi, afin de maîtriser l'expansion démographique de Peymeinade dans un contexte de saturation des déplacements, aussi bien intérieurs qu'extérieurs, le choix s'oriente vers :

- la production de logements locatifs sociaux ou en accession sociale (PSLA) à destination de foyers déjà présents sur le territoire,
- la localisation des nouveaux programmes en centre-ville à proximité des services et commerces : Espace Lebon, Ilot Boutiny (zone UMe) du PLU et Chemin de la Montagne (zone UMb3 du PLU).

De plus, la production de logements sociaux ne doit pas se limiter à des constructions neuves et il convient de mobiliser le tissu urbain existant.

C'est la raison pour laquelle la municipalité a suivi avec attention le projet privé de réhabilitation de l'ensemble ex-Rivierazur, où un permis de construire a été délivré en vue de la transformation des parties communes en logements, dont 17 sociaux, où un bailleur social dispose déjà de 38 logements et où l'aide à la pierre pourrait être mobilisée afin d'aider la rénovation de certains logements et leur intégration dans le parc social.

Par ailleurs, la commune envisage le conventionnement de plusieurs logements lui appartenant soit directement (logements chemin du Clos) soit par le biais d'une cession à un bailleur social (ex presbytère).

## La gestion du patrimoine

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

La commune a acquis au fil des années plusieurs propriétés. Certaines se situent dans le périmètre de programmes d'opérations immobilières (ZAC Lebon, îlot Boutiny Nord) et seront mises à dispositions dans le cadre de ces aménagements.

D'autres nécessitent une réflexion afin de déterminer si elles présentent un intérêt dans le cadre d'aménagements ou d'équipements publics à venir. A cet effet, il y aura lieu d'évaluer les travaux de remise en état afin de s'assurer que leur coût est en adéquation avec les projets envisagés. Certaines pourraient être incluses dans le périmètre d'opérations à envisager à moyen terme et pour lesquelles des parcelles mitoyennes pourraient être acquises, le cas échéant avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier, dans le cadre de la convention multi sites conclue avec cet établissement. Dans le cas où ces biens ne rentreraient pas dans les critères précités, ils seraient mis en vente. Ainsi, les deux appartements que la commune possède dans la Résidence de la Bléjarde ont été mis en vente.

D'ores et déjà, une mise en vente ou à disposition de certains logements appartenant à la commune à un bailleur social est en cours de discussion.

Il en est de même de l'ancienne villa « Rozand » pour laquelle la préemption qui avait été exercée a fait l'objet d'une procédure judiciaire dont la conclusion s'est avérée défavorable à la commune, en l'absence de l'existence d'un projet d'équipement public. Une promesse de vente a été signée en 2021 entre la commune et l'acquéreur initialement évincé lors de la préemption. L'acte de vente définitif sera signé au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Le montant de la vente correspond au montant de l'acquisition par préemption soit 545 000 € (520 000 € + 25 000 euros de frais de commission). Cette recette sera inscrite au BP 2022.

Par ailleurs, il est apparu que de nombreuses emprises foncières nécessitaient des régularisations :

- Soit ces emprises appartiennent à la commune et sont constituées de délaissés sans intérêt public : dans ce cas les démarches en vue de les céder aux propriétaires riverains seront entreprises.
- Soit au contraire ces emprises appartiennent à des personnes privées mais constituant de facto l'assiette de parties d'espaces publics (en général des voies) : dans ce cas les démarches en vue de les acquérir seront entreprises.

## 2 AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

Le réaménagement de la place Catany offrira un espace plus important avec des trottoirs arborés, des espaces verts et des circulations piétonnes.

Ce programme pluriannuel se poursuivra par l'avenue du 23 août pour rejoindre le nouveau square Cauvin et, à terme, le vieux village.

Le budget de cette année est conséquent, 560 k€. Il sera consacré au remplacement du dallage de la place Catany et d'une partie de l'avenue du 23 août.

### Cheminement piétons avenue de Belletrud

Thème de campagne, les déplacements en mode doux sont une des priorités de la commune. Une première étape du cheminement piéton entre le Tignet et Grasse via l'avenue Belletrud et le boulevard Jean Giraud sera réalisée entre le chemin des Jacourets et le centre-ville. Cette portion est très empruntée par les collégiens, les résidents des gîtes de la Tour Carrée ainsi que les riverains. Le coût de ces travaux de sécurisation s'élève à 294 k€.

### Réfection des chaussées

Un plan pluriannuel de réfection des voiries a été réalisé en janvier 2021. Il en ressort un budget de 80 K€ pour les voies suivantes : Place des Jacourets et Boulevard Joseph Cauvin (1ère tranche). Ce programme de réfection de chaussée sera complété par deux campagnes de point à temps réalisés en avril et en novembre.

### Aménagement du parking à l'arrière du centre technique municipal

La commune a acquis une partie du terrain situé à l'arrière du centre technique municipal. Ce nouvel espace sera utilisé pour stocker des matériaux, réaliser des parkings pour les agents et accueillir une serre municipale. Le budget alloué à ces travaux est inscrit à hauteur de 165k€.

### Accessibilité des bâtiments et des voiries

La commune a déposé un agenda d'accessibilité partagé en septembre 2015. Elle inscrit un budget de 95.000€ pour relancer ce dossier, ceci incluant les coûts de maîtrise d'œuvre et de travaux.

### Groupes scolaires

302 500€ seront consacrés aux travaux dans les écoles, notamment pour :

- Ecole St Exupéry maternelle : renforcement des brises-vues, films teintés et clôtures dans le cadre des prescriptions du Plan Particulier de Mise en Sûreté - PPMS (53 000€)
- Ecole Mirabeau : pose d'un bac à graisse (45 000€), remplacement de menuiseries extérieures (10 000€), rénovation du bardage bois (40 000€) et réparation fuite en toiture (50 000€)
- Ecole Fragonard : création d'une issue de secours pour la salle du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté - RASED (10 000 €) et travaux dans la cantine (30 000€)
- Ecoles Mistral et Fragonard maternelles : achat de cloisons pour urinoirs (4 000€)

### Autres bâtiments et Aménagements urbains

345 000€ seront consacrés aux travaux dans les autres bâtiments communaux :

- Aménagement du poste provisoire de la Police Municipale en préambule aux travaux de la ZAC Lebon (50 000€)
- Centre technique municipal : aménagement des anciens locaux des pompiers au profit du centre technique municipal avec mise en conformité des installations et extension du magasin (25 000€)
- Mairie : travaux d'étanchéité de la toiture et finition du local des archives (25 000€)
- Rénovation du 1er étage du Bureau d'Information Municipal (BIM) pour des bureaux des services communaux pour un montant de 40 000€

- Centre technique municipal - pose de brise soleil sur la façade sud pour limiter l'utilisation des équipements (200 000€)  
 ➤ Clocher de l'église : Mission de sécurisation par un bureau de contrôle (15 000€)  
 ➤ Complexe sportif : rénovation de la villa Douillet et création d'une clôture (100 000€)  
 ➤ Cimetières : création d'un ossuaire et travaux d'entretien en maçonneries (70 000€)

## Matériel et outillage

Amélioration de l'entretien de la ville par des moyens supplémentaires pour les services communaux : outillage électrique, camion plateau 3,5T et mini-pelle 3,5T (104200).

## Eaux pluviales

Cette compétence a été transférée à la CAPG au 1er janvier 2020 et a fait l'objet d'un mandat de gestion pour cette première année d'exploitation.

Désormais, l'agglomération prend en charge tant en investissement qu'en fonctionnement les travaux sur les canalisations d'eaux pluviales. Les accessoires de voirie (grilles, caniveaux, regard, avaloirs...) ainsi que les vallons restent à la charge de la commune. C'est à ce titre que la commune a inscrit des travaux chemin de la Petite Fontaine et Avenue des Jaisous pour un montant de 34k€.

## 3. DEVELOPPEMENT DURABLE

### Marché global de performance énergétique (MGPE)

La commune de Peymeinade s'est engagée au côté de la CAPG et de la commune de Grasse dans le lancement d'un groupement de commande en vue de passer un Marché Global de Performance Energétique (MGPE) pour l'exploitation et l'amélioration des performances énergétiques de ses bâtiments communaux (objectif fixé à -25% de consommation énergétique sur la durée du contrat, soit 8 ans).

Une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage a été commandée par la CAPG pour assister les 3 entités dans la rédaction des pièces du futur marché MGPE, et la définition des priorités d'intervention et des critères de suivi du contrat. Dans le cadre de cette mission, il a été proposé un certain nombre d'interventions sur les bâtiments Peymeinadois relevant de 2 catégories :

- Le remplacement des systèmes de chauffage et/ou de climatisation obsolètes
- La réalisation de travaux complémentaires sur certaines enveloppes de bâtiments pour améliorer l'inertie thermique et donc optimiser la consommation énergétique liée au chauffage / rafraichissement.

Le montant total des travaux liés au MGPE est de 1,07 M€ HT, 815 K€ à dégager entre mi 2022 et mi 2024 et 255 K€ lissés sur les 8 ans du contrat (annuités de 32 K€ HT/an environ)

### Eclairage public

La commune de Peymeinade gère un patrimoine d'éclairage public composé de 1100 points lumineux datant des années 1970.

Dans la lignée de sa politique de développement durable, la commune poursuit le renouvellement des lanternes en les remplaçant par du matériel de technologie LED moins consommateur d'énergie et en installant des horloges de coupure pour une extinction de 23h à 5h. Ceci générera une économie de 12% sur les factures d'éclairage public.

En 2022, il est inscrit un budget de 65 000€ pour poursuivre le changement des lanternes du patrimoine éclairage public.

### Sensibilisation du personnel

Un état des lieux des pratiques de travail des différents services va être réalisé et des ateliers de sensibilisation aux écogestes vont être mis en place pour les agents volontaires.

## Sensibilisation du grand public

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception en préfecture : 15/03/2022

Les manifestations culturelles de la commune sont de plus en plus respectueuses de l'environnement et du développement durable. Des stands de sensibilisation du grand public seront mis en place lorsque cela sera possible : alimentation durable, recyclage, économie circulaire, préservation de l'environnement, etc.

## Jardins partagés

En 2021, la commune a créé un jardin partagé en centre-ville. Les 15 jardiniers (et leurs familles) se sont constitués en association pour faire vivre ce lieu : Le Petit Lopin.

En 2022, l'association des Restos du Cœur, qui s'est vu attribuer un local communal fin 2021, souhaite également se lancer dans l'aventure et créer un jardin collectif. Il sera réalisé par des bénévoles et les bénéficiaires qui en ont l'envie et la disponibilité, puis les récoltes seront destinées à l'ensemble des bénéficiaires.

## Compostage collectif

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) exige la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Afin de prendre en compte cette future obligation, la commune mettra en place un premier espace de compostage collectif dans un quartier.

Ce projet sera ensuite dupliqué dans les autres quartiers de la commune.

## Développement agricole

Dans le cadre du projet d'alimentation durable de la commune, l'étude du potentiel agricole a été actualisée en 2021, permettant de recenser les terres propices à l'installation d'agriculteurs bio.

Le défi qui s'offre à la commune en 2022 est de rechercher des moyens d'acquérir du foncier potentiellement intéressant **pour ce projet en lien avec la restauration scolaire** : prise de contact avec les propriétaires terriens, recherche de financement. Afin d'augmenter ses chances de succès, la commune s'entoure de partenaires tels que la CAPG, la SAFER, Agribio06, etc.

## 4. DEPLACEMENTS URBAINS

Consciente de l'importance des problèmes de mobilité pour de nombreux usagers, la commune s'est attelée à cette question. Au regard de l'ampleur de la tâche, une délégation lui est dédiée depuis l'an passé. Dans un premier temps, il a fallu recenser les moyens existants et élaborer un questionnaire destiné à un quartier excentré mal desservi par les transports en commun. En parallèle, une réflexion a été menée sur des solutions alternatives (covoiturage coopératif, navette...) qui pourraient être développées ultérieurement.

La commune est consciente des désagréments que les travaux de la ZAC Lebon pourront occasionner aussi, diverses solutions sont en cours d'étude pour permettre aux acteurs économiques et à leur clientèle de conserver leurs habitudes.

Un travail conjoint avec le service mobilités de la CAPG vise à trouver des solutions communes aux difficultés de déplacements

Des pratiques permettant de diminuer la pression du tout voiture pourraient petit à petit être mises en place :

- Demande d'augmentation de la fréquence de rotation des transports en commun aux heures de pointes,
- Après recensement des aires de parking de la commune, étude de faisabilité d'une navette desservant ceux qui sont excentrés,
- Promotion de l'outil de covoiturage "Klaxit",
- Création d'un covoiturage solidaire Senior en s'appuyant sur les structures du CCAS,
- Mettre en place un Plan De Mobilité (P.D.M) pour la mairie de Peymeinade,
- Développement de la bicyclette et du Vélo à Assistance Electrique (V.A.E) avec la sécurisation des voies existantes et la création de pistes cyclables,
- Soutenir le télétravail en proposant la mise à disposition d'un local,
- Organiser une journée de la Mobilité en mettant par exemple, l'avenue de Boutiny en zone piétonne ce jour-là,

## 5. SECURITE ET QUALITE DE VIE

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception en préfecture : 15/03/2022

### 5.1 Actions concrètes programmées en 2022

Le déménagement de la police municipale sera effectué durant le 2<sup>ème</sup> trimestre dans les locaux de l'ex- CIC, situé au 13, avenue de Boutiny, après quelques travaux.

La convention communale de coordination, signée en 2016 et renouvelée en 2019 entre la police municipale et la gendarmerie, sera réactualisée au cours du premier semestre 2022. Celle-ci permet de planifier les actions conjointes dans divers domaines tels que la sécurité routière, la lutte contre les atteintes aux biens, la lutte contre la toxicomanie, la prévention des violences scolaires, la lutte contre les incivilités, la surveillance des établissements scolaires, la lutte contre le phénomène de radicalisation, la recherche de renseignements.

La commune agira afin de garantir le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la salubrité publique et préserver un cadre de vie serein avec :

- Des contrôles de vitesse réguliers aux lieux les plus sensibles de la commune incitant les conducteurs à adapter leur comportement,
- Des contrôles routiers de la vitesse en nocturne et du respect du code de la route,
- La lutte contre toutes formes d'incivilités (échappements bruyants, dépôts sauvages, déjections canines, stationnement anarchique...),
- Une action déterminée pour lutter contre les voitures ventouses et les stationnements abusifs de plus de 7 jours consécutifs,
- La sécurisation des manifestations et festivités,
- La poursuite des plans de sécurisation des bâtiments communaux (complexe sportif, salle Daudet, gymnase) et en particulier des écoles, engagés en 2016 dans la cadre du plan Vigipirate renforcé (protection intérieure et extérieure),
- Des aménagements de voirie pour sécuriser les piétons (plateau ralentisseur, chicanes, zones 30 km/h)
- La poursuite du partenariat avec le collège Paul Arène afin d'identifier les élèves susceptibles de commettre des infractions punies par la loi et de favoriser la mise en place d'actions afin de les aider et de les soutenir dans leur quotidien.
- La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, avec l'ensemble des services communaux et avec l'aide de la CAPG
- La création d'une réserve intercommunale dans le cadre du PCS en lien avec la CAPG
- La coopération avec la Mission Locale pour aider les jeunes en difficulté et lutter contre la délinquance,
- Le positionnement de 5 agents communaux aux entrées et sorties d'écoles afin d'assurer la traversée des passages piétons en toute sécurité.
- L'implication dans un dispositif de prévention et d'accompagnement des violences faites aux femmes.

La ville pourra s'appuyer également sur le réseau des animateurs des sept conseils de quartiers.

### *6.1 – La démocratie locale*

Faire vivre de manière active la démocratie locale implique de consulter les citoyens, les faire participer aux décisions qui concernent leur quotidien. C'est aussi leur permettre de s'impliquer directement dans l'action publique locale et mieux les informer.

Pour satisfaire cette ambition, les sept conseils de quartier ouverts à tous les habitants ont été mis en place. Ils permettent de co-produire des diagnostics et des solutions à mettre en œuvre.

Un partenariat avec le comité des fêtes permettra d'animer la vie des conseils en relation avec les projets des différents quartiers.

Une vraie communication entre les élus et les habitants des quartiers est mise en place par des réunions régulières d'informations et d'échanges.

Pour créer les conditions d'une gouvernance citoyenne proche, moderne et partagée, la communication mise en œuvre au sein de la ville doit permettre d'animer le dialogue et la co-construction de la politique publique avec la population tout en mobilisant les acteurs de la vie locale. Cette ambition s'appuie sur les diverses publications municipales, sur l'utilisation des nouvelles technologies à disposition (Facebook, Twitter etc.). La mise à jour du site internet est en cours et permettra de faciliter la vie et l'information des Peymeinadois.

Plus globalement, la communication publique doit soutenir et promouvoir les grands rendez-vous, projets majeurs ou acteurs phares.

### *6.2 – La modernisation et l'adaptation des services publics*

Les services communaux continuent à s'adapter en assurant un service de proximité et en poursuivant la modernisation de leurs outils.

#### **Pour les usagers**

Les agents d'accueil ont reçu une habilitation « Aidants Connect » et accompagnent désormais de manière sécurisée les usagers dans leurs démarches en ligne. Cet outil proposé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires comprend un volet pédagogique visant à réduire les inégalités dans l'utilisation du numérique. La municipalité poursuit donc son objectif d'inclusion numérique et renforce la qualité du service vis-à-vis des usagers.

#### **Pour les services communaux**

- Une gestion optimisée de la liste électorale : un travail de mise à jour de la liste électorale a été entrepris à partir d'un traitement plus approfondi des cartes électorales retournées par les services postaux.
- Gestion des archives communales : la Commune poursuit sa collaboration avec le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes. La création et l'équipement d'un nouveau local archives va permettre d'assurer une meilleure conservation des archives définitives. Parallèlement, la municipalité opte pour la mise en place d'un système d'archivage électronique (SAE). Le choix d'un SAE s'inscrit d'une part dans la continuité du travail amorcé auprès des directions pour le classement des documents dématérialisés et contribue d'autre part à préserver l'environnement par une gestion réduite du papier
- Gestion des cimetières : la création d'un nouvel ossuaire sur le cimetière du Peyloubier va permettre de répondre aux obligations réglementaires et favoriser une gestion efficace de reprise des concessions échues et non renouvelées. La municipalité va par ailleurs poursuivre l'embellissement du cimetière par la réfection progressive des concessions.

## 7. VIE CULTURELLE

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception en préfecture : 15/03/2022

### 7.1 Activités Culturelles

La mission du service culture et événementiel est de permettre aux habitants de se divertir, de s'enrichir par l'accès facilité à la culture et de se rencontrer, de partager des moments de convivialité autour d'événements attractifs.

La programmation culturelle 2022 permettra, comme l'année précédente, une offre :

- variée : concerts, théâtre, expositions, ateliers, création, journées thématiques, marchés et animations en centre-ville,
- qui s'adresse à tous les publics, avec un effort particulier en direction des enfants et des jeunes grâce à l'organisation de spectacles jeune public dédiés et la gratuité des manifestations,
- qui implique les associations locales et les artistes régionaux, le Comité des Fêtes ainsi que la bibliothèque municipale et l'école de musique

Le calendrier prévisionnel des manifestations de 2022 a été élaboré en tenant compte d'une part de contraintes de coûts et de gestion du personnel, ainsi que de contraintes calendaires (4 journées électorales en avril et juin).

D'autre part, la mise en place de ces manifestations sera assujettie à la situation sanitaire et à la réglementation en vigueur à ce moment-là.

La programmation doit rester accessible avec des tarifs adaptés. La gratuité pour les plus jeunes reste ainsi un objectif car elle est une base pour l'accès à la culture.

La réservation en ligne est maintenue et recommandée. Elle peut se faire directement sur le site de la mairie [peymeinade.fr](http://peymeinade.fr)

#### Manifestations gratuites :

4 spectacles jeune public pendant les petites vacances scolaires  
Journée échecs et jeux  
Concert de piano et auditions des élèves de l'école de musique municipale  
Journée Livres, mots et papiers  
2 rencontres apéroJazz  
3 soirées Estivales du département  
Fête de la St Roch  
Forum des associations  
Veillée sans écran – jeux de société  
Festival des soupes  
Festival courts métrages  
Village de Noël

#### Manifestations payantes :

Concert musique classique du compositeur Bertrand Chauvineau  
Concert chant choral groupe Arioso  
Festival A voir et à manger – spectacle et restauration  
Commémoration 400 ans Molière – théâtre  
Festival manga (entrée payante aux + de 16 ans)  
Festival théâtre Peymeinade en scène  
Concert de Gospel

#### Autre :



### La bibliothèque municipale :

Elle proposera :

- des ateliers tout au long de l'année, notamment en période de vacances scolaires (au total 31 ateliers faisant appel à 7 intervenants pour de la création artistique, des ateliers philo, de la création littéraire, de la sensibilisation à la protection de l'environnement, de la découverte du livre, une initiation à la langue anglaise...)
- des interventions de l'association 1,2,3 Soleil qui, dans le cadre de ses actions " Ludomobile" sur le territoire du moyen pays, organisera 11 interventions gratuites les samedis matins
- un partenariat avec la ludothèque de Mouans-Sartoux permettant de mettre en place des matinées et après-midi jeux en dehors des vacances scolaires
- l'organisation de séances de lectures partagées mettant en lien les associations Graines de Nénuphar et Marguerite et Marguerote pour proposer au très jeune public des 0-3 ans un accès privilégié à la lecture.

Par ailleurs, la convention pour le développement de la lecture publique entre le Département et les partenaires territoriaux sera renouvelée pour une durée de 3 ans permettant de bénéficier de prêts de livres et d'autres supports par la médiathèque départementale, de formations pour la bibliothécaire et de profiter d'outils d'animation autour du livre.

Enfin, conformément à la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, la commune définira ses orientations générales en matière de politique documentaire.

### L'école de musique :

L'école compte 32 élèves, il existe une liste d'attente mise à jour tous les ans permettant de combler de façon immédiate tout désistement.

Tout en s'adaptant aux contraintes sanitaires, la poursuite des cours se fait en présentiel, en fonction de la disponibilité des personnes, sauf cas express demandé par la famille (2 élèves concernés).

L'essentiel est de maintenir l'accessibilité des cours à tous et de ne pas interrompre la continuité des apprentissages.

En cas d'absence ou d'incapacité à assurer les cours, ces derniers sont rattrapés dans la mesure des disponibilités de chacun, les remboursements sont vraiment des cas exceptionnels.

### La salle Art et Culture :

Au regard de la situation sanitaire, elle est exceptionnellement utilisée par un laboratoire médical pour y pratiquer des tests de dépistage de la covid-19 jusqu'en mars 2022. Après cette date, conformément à son objet, elle sera mise à disposition des artistes et des artisans qui en font la demande pour y installer leur exposition.

L'ensemble de ces manifestations fera l'objet d'une communication large afin de pouvoir informer tous les habitants de Peymeinade et du pays grassois : site internet de la ville, page Facebook, Panneau Pocket, newsletter, presse locale, affichages pour la diffusion ponctuelle de l'information, banderoles.

La lisibilité des événements et de la programmation culturelle se fera par le biais du livret des manifestations « Ça bouge » et dans le journal municipal « Le fil de l'info ».

## 7.2 – Pôle culturel

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022

La population de la ville augmente et avec elle, les besoins culturels. Les équipements actuels sont vieillissants, inadaptés et quoi qu'il en soit insuffisants pour permettre à toute l'offre culturelle de se développer.

L'étude de faisabilité d'un pôle culturel menée par la ville en 2021 est terminée.

Le projet comprend une salle de spectacle s'appuyant sur le bâti existant de la salle Daudet, d'une capacité de 256 places assises, ainsi qu'une zone sanitaire, une zone accueil, une zone de réception, des loges et un parvis couvert.

Le projet intègre également des aménagements dans la pinède existante visant à créer un espace mieux équipé pour le spectacle et pour l'accueil du public : gradins fixes en pierre, renforcement de l'espace de la régie son et lumières, couverture de la scène.

Entre les 2 espaces, une buvette sera construite pour permettre au Comité des Fêtes ou aux associations de disposer d'un endroit fixe, convivial et adapté à la vente de boissons et de nourriture.

A cela, s'ajoutera la création de places de parking sur les actuels terrains de tennis désaffectés qui font face à l'ensemble.

Au vu des caractéristiques du projet, il sera procédé à un concours d'architectes durant l'année 2022.

## 8. VIE DES ASSOCIATIONS

Le monde associatif a connu deux années difficiles entre 2020 et 2021, avec par période, une activité réduite.

Néanmoins, en 2022, le partenariat que la municipalité a consolidé avec toutes les associations sportives et de détente, se concrétisera à différents niveaux.

Au-delà d'un soutien financier adossé à des projets concrets, formulés grâce à des dossiers complets et fournis, nous ferons en sorte que l'occupation des lieux municipaux soit optimisée.

Les plannings seront réorganisés en concertation afin que chacun puisse profiter de cette opportunité que la municipalité souhaite maintenir gratuite.

L'ouverture du complexe du Suye, tous les jours de l'année, y compris pendant les vacances scolaires, hors quelques jours de maintenance, initiée en 2021, se poursuivra. 1

Les services techniques de la ville vont réaménager, restaurer, rafraîchir les espaces inutilisés afin de les rendre disponibles pour que les associations encore installées sur l'espace Lebon puissent poursuivre leurs activités.

A l'écoute des attentes de chacun, nous étudierons chaque projet participant à l'animation de la ville en adéquation avec les valeurs que nous défendons.

Créé en 2021, nous renouvellerons la publication du guide des associations à la rentrée, en parallèle du forum.

Par ailleurs la plateforme développée pour les acteurs économiques fait une large place aux associations, sous la forme d'un annuaire numérique évolutif et moderne.

Grâce à la concertation que nous avons mise en place avec les représentants volontaires des associations, le conseil communal de la vie associative siègera prochainement afin d'assurer son rôle d'interface entre la population et les élus.

Concrètement, le soutien financier sera accordé pour un montant total de 136 500€.

## **9. ECONOMIE ET PROXIMITE**

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

La vie économique passe aussi aujourd'hui par les moyens numériques.

La plateforme « Peymeinade.place » créée en 2021 est en ligne et permet de regrouper l'ensemble des commerçants, artisans, professions libérales, hébergeurs et associations de la commune. Ainsi les usagers peuvent trouver tout ce qu'ils cherchent en quelques clics !

Le marché hebdomadaire de Peymeinade a été réorganisé fin 2021 afin de le rendre plus attractif. Des animations sont prévues pour cette année 2022 pour maintenir une dynamique.

Des temps d'échange vont être proposés aux acteurs économiques de la commune tout au long de l'année pour informer sur différentes thématiques : « la Fibre pro », « Comment répondre à un appel d'offre de la Mairie ? », etc.

Une série de rencontres autour de l'Economie Sociale et Solidaire « Rencontre'ESS » est prévue pour traiter de différentes thématiques avec les acteurs présents sur le territoire de la commune et plus largement sur le Pays de Grasse. La population sera bien évidemment invitée à prendre part à ces rencontres. La première sera orientée autour de l'alimentation durable et l'agriculture urbaine.

Une multitude de projets imaginés au travers de l'ESS sont en cours de réflexion comme : une épicerie solidaire, un espace de coworking, etc...

## **10. JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

### *10.1 – Réforme dans le service Education*

Des mesures sont déployées en 2022 afin d'optimiser le fonctionnement du service scolaire et pour faciliter la conduite des projets dans le domaine.

Une réorganisation globale du service a été réalisée, avec une direction unique qui assure désormais la responsabilité des affaires scolaires ce qui a entraîné non seulement des refontes d'équipes mais aussi de nouvelles répartitions des tâches.

La Caisse des écoles, établissement public autonome au sein de la mairie est mise en sommeil suite à la consultation des membres de son conseil d'administration. L'objectif de cette mesure est d'éviter une surcharge administrative inutile et d'offrir une meilleure lisibilité budgétaire à l'ensemble des administrés. La confirmation de la suppression définitive de la caisse des écoles pourra intervenir au bout de 3 ans. Les crédits du budget de la Caisse des Ecoles seront reportés sur le budget de la ville.

Le service s'attache à augmenter la participation citoyenne pour maintenir un service de qualité au plus proche des besoins et des aspirations des administrés. Des réunions d'une commission consultative dédiée aux affaires scolaires sont prévues au moins deux fois par an, et la commission des menus devient une commission « alimentation » plus élargie dans sa composition et dans les sujets traités.

La participation citoyenne des jeunes est aussi une volonté de la municipalité avec l'élection du Conseil Municipal Peymeinadois des Jeunes (CMPJ) en novembre 2021. La crise sanitaire s'estompant, un programme chargé les attend afin de les former et de les impliquer pleinement à la vie de la commune.

## 10.2 – Face à la crise sanitaire

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
En 2021-2022, le service a continué à faire face aux exigences des différents protocoles sanitaires avec sérieux et toujours le même sens du service public.

La municipalité a veillé à :

- renforcer les mesures de protections en fournissant des masques FFP2 à l'ensemble du personnel du service de l'Education ainsi qu'aux équipes enseignantes afin de limiter la propagation du virus.
- assurer le meilleur accueil des enfants malgré les nombreuses absences de personnel enseignants et autres avec le soutien de la CAPG.

Remarque : Au niveau de la restauration scolaire, la prise en compte des absences et des fermetures de classe pour raison de COVID a généré un manque de recettes significatif lors de la dernière vague fin 2021 – début 2022.

## 10.3 – Les écoles et périscolaire

MATERNELLES	Fragonard		St Exupéry		Mistral	
Nbre de classes	4	Nbre de classes	4	Nbre de classes	2	10
Total enfants en maternelle	105	Total enfants en maternelle	107	Total enfants en maternelle	54	266
Moyenne par classe	26,25	Moyenne par classe	26,75	Moyenne par classe	27	

ELEMENTAIRES	Fragonard /Mirabeau		St Exupéry		Mistral	
Nbre de classes	8	Nbre de classes	7	Nbre de classes	4	19
Total enfants en élémentaire	215	Total enfants en élémentaire	175	Total enfants en élémentaire	100	490
Moyenne par classe	26,9	Moyenne par classe	25	Moyenne par classe	25	

L'évolution des effectifs scolaires est suivi avec attention. En cette année scolaire 2021 -2022 Peymeinade accueille 756 enfants, répartis en 19 classes en élémentaire et 10 classes en maternelle sur l'ensemble des établissements de la commune.

En 2022, la priorité est donnée à l'équipement informatique des écoles dans le cadre de la convention du Plan France Relance sur le socle numérique dans les écoles élémentaires établie entre la commune et l'Académie de Nice. La collectivité s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles concernées avant décembre 2022. En contrepartie, en accord avec les enseignants, la dotation par élève de primaire qui s'élevait à 55 euros diminue de 5 euros.

La commune poursuit ses efforts :

- pour la sécurité et le bien être des usagers tant au niveau des investissements que dans le fonctionnement pour les enfants et les personnels. A noter, la formation et la mise en place d'agents trafic aux sorties des écoles dès février 2022.
- pour le soutien aux projets scolaires et à l'éducation des jeunes (éducation citoyenne, artistique et culturelle, à la santé, au développement durable, aux risques ..)  
Pour information, une convention de partenariat est en cours avec la Maison de Protection des Familles afin de sensibiliser les enfants au harcèlement et au « vivre ensemble ».
- pour une collaboration active avec le service d'animation de la CAPG : ateliers du CMPJ, projet de la pause méridienne et autres..etc.

## 10.4 – Les avancées du Projet Alimentation Durable Communal

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

L'évolution de la commune vers l'Alimentation Durable est notable :

- Le PAT émergent de la commune est inscrit dans celui de la CAPG, et a obtenu à ce titre une subvention dans la cadre du Plan France Relance lui donnant les moyens de son développement. Un « contrat projet », chargé du suivi et de l'ingénierie du projet est recruté pour une durée de 2 ans.
- Dans le cadre de la convention avec la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), les actions liées à l'étude du potentiel agricole de la commune et aux actions sociales sont affectées au service Développement durable.
- La démarche de progrès de la restauration scolaire vers une alimentation plus respectueuse de la santé et de l'environnement a été reconnue par le label ECOCERT niveau 1 qui valorise la cuisine centrale sur sa production et ses actions en faveur d'un développement durable. Cette adhésion est reconduite afin d'obtenir le niveau 2 en 2022.
- Le diagnostic commencé en février 2021 a été finalisé et a permis d'établir un plan d'action jusqu'en 2026 afin d'atteindre le 100% Bio en restauration collective.
- Des alternatives sont à l'étude pour pallier au problème actuel de la cuisine centrale en conservant les préoccupations liées aux exigences d'une alimentation durable.
- La gouvernance participative du projet est favorisée avec l'élargissement de la commission menus qui devient la commission « alimentation ».
- D'ores et déjà, en janvier 2022, la restauration scolaire de Peymeinade dépasse les attendus de la loi EGalim avec 43 % de produits Bio et 20 % de produits labellisés pour un total de 63% au lieu de 50% avec 20% de Bio à minima.

## 11. SOLIDARITE

Le début d'année a été marqué par la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, document stratégique à l'échelle du mandat municipal permettant de bien comprendre les besoins de la population et de développer une politique sociale et des services adaptés.

Les objectifs 2022 de la direction des solidarités se déclineront en 4 thèmes :

### Solidarité :

- Assurer un accueil social efficient et un accès effectif aux droits via le CCAS,
- Veiller à ce que l'offre de logements collectifs soit adaptée aux besoins des demandeurs, aller vers une totale dématérialisation des dossiers,
- Chercher à répondre au mieux à la problématique de la perte d'autonomie.

### Retisser un véritable lien social :

- Mener des actions visant à favoriser le lien entre les habitants en partenariat avec la CAPG, la CAF et la MSA : organisation d'activités conviviales en direction des locataires des nouveaux programmes immobiliers, montage de nouveaux projets d'animation pour les jeunes.
- Gestion du groupe de bénévoles en charge des contacts auprès des personnes isolées  
Développer la liste des personnes isolées pour avoir une meilleure connaissance et un meilleur suivi de ces usagers.

### Favoriser l'échange entre les générations :

- Accueil d'un jeune en service civique pour le développement d'initiatives intergénérationnelles
- Organiser des actions et des événements avec le Conseil Municipal Peymeinadois des Jeunes (pique-nique intergénérationnel, repas avec l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) le mercredi...)

## Economie Sociale et Solidaire:

Accusé de réception en préfecture  
006-21460057-2022-03-DEL22-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception en préfecture : 15/03/2022

sur la commune au travers d'actions concrètes comme la mise à disposition d'un local pour une AMAP, la proposition d'un mode de déplacement coopératif.

- Susciter un projet de chantier d'insertion sur la commune.
- Organiser en partenariat avec la CAPG des soirées d'information pour faire connaître l'ESS (Rencontr'ESS)

Ces 4 thèmes constitueront le socle de travail sur lequel pourront se développer les projets du service tout en maintenant les objectifs permanents du CCAS:

- Poursuivre le rôle de relais social auprès de la population dans les différents domaines du logement, de l'insertion professionnelle, de la santé, de l'endettement, en lien avec les partenaires compétents (CAPG, Conseil Départemental, Pôle emploi, associations, justice ...)
- Développer l'information sur les compétences du CCAS auprès des usagers
- Améliorer le dispositif existant sur l'identification et le suivi des personnes vulnérables (âge, isolement, maladie) : visites à domicile, travail avec les différents partenaires médico-sociaux, orientations vers les dispositifs de protection...
- Etoffer le travail de transversalité entre les services (Police municipale, affaires scolaires, RH, culture)
- Travailler en lien étroit avec la Police Municipale pour la mise en place des opérations de sécurisation des personnes vulnérables tout au long de l'année et particulièrement lors des périodes sensibles (canicule, grosses intempéries...)
- Favoriser la collaboration avec le service mobile psychiatrique de l'hôpital de Grasse pour un suivi des personnes en grandes difficultés.
- Développer les actions intergénérationnelles notamment avec le Conseil Municipal Peymeinadois des Jeunes avec l'accueil d'un service civique.
- Optimiser l'étude des candidatures au logement social et améliorer le partenariat avec les bailleurs sociaux

Enfin l'Analyse des Besoins Sociaux élaborée par le COMPAS nous permettra de définir les projets à développer pour répondre aux besoins des Peymeinadois.

Ainsi, l'équipe municipale sera attentive à soutenir les habitants dans leur quotidien. Sa volonté est de tout mettre en œuvre pour créer une politique d'accompagnement des seniors, des familles et des personnes les plus fragiles.

Une subvention importante au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi que la mise à disposition d'agents municipaux permettront de répondre à ces objectifs.

## 12. COMMUNIQUER ET INFORMER

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

Bien communiquer est primordial pour une bonne gestion de la vie municipale. En effet, les différents supports de communication papiers et numériques permettent d'informer le citoyen sur la politique et les actions menées par l'équipe municipale, d'expliquer les décisions prises par les élus dans différentes situations, de rendre compte du travail mis en œuvre mais aussi de contribuer à la démocratie locale. Aussi, la municipalité souhaite maintenir les moyens mis en place pour faciliter l'accès à la communication.

### *12.1 – Développer la démocratie locale*

Le contexte sanitaire difficile avec la présence du virus de la Covid-19 oblige la commune à trouver d'autres solutions pour informer le citoyen. Il est effectivement compliqué dans la situation actuelle d'organiser des réunions publiques et de laisser le public participer aux séances du Conseil Municipal comme c'est le cas habituellement.

#### **Captation du conseil municipal**

La Ville poursuit la captation vidéo des conseils municipaux qui sont retransmis en direct sur le réseau social Facebook et sur le site Internet. Cette diffusion permet une interactivité en temps réel avec les administrés qui pourront poser leurs questions en ligne dans les commentaires et recevoir une réponse ultérieurement. Il est d'ailleurs prévu d'investir en 2022 dans l'achat de matériel vidéo afin de poursuivre cette action.

#### **Reportage sur l'actualité municipale**

Le service communication a réalisé des reportages vidéo sur l'actualité municipale afin d'informer les Peymeinadois avec efficacité. En outre, la vidéo permet de faire passer le message plus facilement qu'à l'écrit, elle est attractive et augmente donc la portée de la communication. Elle permet aux administrés de réagir aux sujets si elles sont diffusées sur les réseaux sociaux. Il est prévu d'acheter un photophone, d'investir dans un logiciel spécialisé et de former les agents en interne au montage de vidéos.

#### **Gestion des réseaux sociaux**

Les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et YouTube permettent de participer à la démocratie locale car les abonnés peuvent s'exprimer et interagir à l'aide des commentaires ou par le biais des messages privés. Leur gestion demande un investissement humain en termes de temps en raison de leur instantanéité, de leur besoin de dynamisme et de réactivité : publication des faits en temps réel, réponses aux administrés, publications en soirée et le week-end selon l'actualité... mais ils sont aujourd'hui incontournables pour la bonne diffusion de la communication institutionnelle. De plus, ils permettent de toucher d'autres cibles et donc un public différent de celui touché par le magazine.

### *12.2 – Augmenter la visibilité*

D'autres axes sont exploités pour accroître la notoriété de la Ville : nouveaux outils numériques, divers supports, relations presse...

#### **Nouveaux supports de communication numériques**

L'application Panneau Pocket permet de communiquer de façon instantanée sur les informations importantes de la Ville. Cet outil se rajoute à la newsletter Sendinblue qui permet également de diffuser un message par e-mails à toutes les personnes abonnées. Ces deux supports apportent une visibilité encore plus large et accroissent la communication de la ville en touchant ainsi un plus vaste public.

La plateforme numérique « Peymeinade place » lancée en 2021 permet aux commerces, associations et hébergeurs de bénéficier d'une publicité gratuite sur leurs actions. La Ville de Peymeinade amplifie sa

notoriété grâce à ce système. Afin de rendre Peymeinade attractive aux yeux des éventuels postulants, il

Accusé de réception en préfecture  
06/10/2022 10:09 en place  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022

## **Développement des relations presse**

Il est nécessaire de développer davantage les échanges avec la presse locale sur les sujets institutionnels, sur les actions et sur les événements organisés par l'équipe municipale afin de toucher là encore un autre public. Pour augmenter les ventes de nos spectacles et la notoriété de nos manifestations ainsi que l'image de la Ville, différentes insertions presse seront mises en place sur certains médias : Nice-Matin, Sortez, Récréa-Nice ...

## **Supports de communication traditionnels revisités**

Il est prévu de réutiliser les banderoles interchangeables pour réaliser des économies sur le long terme puisque seules les dates et lieux des manifestations changent sur ce support. Des livrets seront édités par saison sur les différents événements de la Ville. Les flyers individuels seront réalisés uniquement pour les manifestations pour les enfants car ils sont distribués dans les écoles.

## **Campagnes de communication diverses**

La convention avec la société Pisoni qui permet d'afficher des visuels à Peymeinade est reconduite. Leur système permet à la commune de diffuser plusieurs campagnes de communication comme celles sur le civisme par exemple ou sur les événements.

## **Rendre compte de l'action municipale**

Un tout nouveau magazine trimestriel externe *Le Fil de l'Info* a été mis en place en 2020. Édité à 5300 exemplaires, il relate des sujets importants de la ville. Les marchés de distribution et d'impression doivent être lancés prochainement. Il est prévu de coupler la distribution du magazine à celle des livrets sur les différents événements de la commune pour améliorer la diffusion de l'information aux habitants. Des abonnements à des logiciels de graphisme et de mise en page ont été réalisés ainsi qu'un abonnement à une banque d'images. De plus, une formation est prévue pour que les agents du service communication gèrent la réalisation des différentes maquettes eux-mêmes.

### ***12.3 – Simplifier l'accès à l'information***

#### **Refonte du site internet de la ville**

Le site Internet est actuellement retravaillé pour que l'information soit plus accessible. L'arborescence sera plus simple et dynamique.

#### **Amélioration de la communication autour des événements**

Au vu du succès remporté par les éditions 2021, la publication du livret « Ca bouge » sera poursuivie en 2022.



### 13. DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception en préfecture : 15/03/2022

#### La modernisation des outils informatiques :

- Le raccordement de la Mairie et du CTM à la fibre s'est concrétisé en 2020. La mise en place d'une fibre optique entre les bâtiments communaux est à l'étude afin d'optimiser les échanges et réduire les coûts d'abonnement téléphonique et internet.
- Après avoir renouvelé la majorité du parc informatique des services techniques et administratifs entre 2019 et 2021, un investissement conséquent est prévu sur 2022 pour remplacer le serveur devenu obsolète tout en repensant le système d'archivage.
- Coté logiciels, ceux des Finances et du CCAS ont été remplacés l'an dernier. En 2022 et 2023, le grand changement concernera le logiciel des RH et celui de la commande publique qui permettront d'améliorer et sécuriser les processus tout en facilitant le suivi d'activité.
- L'équipement d'une classe numérique mobile par école élémentaire est également à l'étude pour favoriser les apprentissages numériques. Ce projet bénéficie d'une subvention conséquente dans le cadre du plan de relance.

Tous ces changements permettront d'améliorer le fonctionnement général de l'administration et de se conformer aux obligations réglementaires tout en favorisant la dématérialisation et le télétravail.

### 14. INTERCOMMUNALITE

Les liens avec l'intercommunalité sont renforcés en vue de favoriser la mise en œuvre de nos projets de développement maîtrisé.

De par leur participation active au sein des divers syndicats, des commissions thématiques, du bureau des Maires et du Conseil Communautaire, les représentants de la commune veillent à apporter leur contribution aux réflexions et aux actions communautaires puis à les valoriser sur le territoire communal. Ils participent à la définition des projets d'équipements situés sur la commune, notamment la rénovation et la possible couverture de la piscine.

Nous restons vigilants sur la mise en œuvre et le financement du PDU par les partenaires tout en étant bien conscients des contraintes financières spécifiques engendrées par la crise sanitaire et la reconstruction des vallées sinistrées. Un travail conjoint entamé avec le service mobilités de la CAPG vise à identifier des solutions aux difficultés de déplacements.

La commune s'inscrit dans les politiques culturelle, sportive et touristique portées par la CAPG afin qu'elles bénéficient à l'ensemble des Peymeinadois.

Le Projet Alimentaire Territorial émergent de la commune est inscrit dans celui de la CAPG. Nous avons obtenu à ce titre une subvention dans le cadre du Plan France Relance lui donnant les moyens de son développement.

Dans le cadre du développement durable, nous nous sommes engagés au côté de la CAPG et de la commune de Grasse dans le lancement d'un groupement de commande en vue de passer un Marché Global de Performance Energétique (MGPE) pour l'exploitation et l'amélioration de performance énergétique des bâtiments communaux.

Vous venez de prendre connaissance du ROB de mars 2022.

Clairement, 2021 aura été l'année du retour à une activité quasi normale et du lancement de nouveaux projets structurants pour notre commune dans le cadre de l'application de notre politique municipale.

Pour 2022, le contexte global reste contraignant pour les finances publiques principalement en raison de l'augmentation des coûts des matières premières et des fournitures. Cependant nous maintenons notre ligne de conduite et les grandes orientations budgétaires prises antérieurement.

Ainsi la municipalité continue de préparer le futur en investissant dans des projets structurants et l'amélioration du cadre de vie (refonte de la ZAC Lebon, pôle culturel, rénovation urbaine,...).

L'investissement est financé par les ressources propres de la ville. La recherche de subventions à tous les niveaux est maintenant systématisée. Cependant, un emprunt de couverture d'un montant modéré pourra être nécessaire pour équilibrer le budget d'investissement. Nous avons préféré cette solution à une augmentation des taux d'imposition qui aurait directement pénalisé les Peymeinadois.

Grâce aux vaccins, l'espoir d'une sortie de crise sanitaire est revenu. La situation actuelle nous permet de poursuivre les actions menées dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants avec respect, solidarité et proximité, pour continuer à faire de Peymeinade, une ville où il fait naturellement bon vivre....

Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20220309-DEL2022-008-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2022  
Date de réception préfecture : 15/03/2022